

# CONTRAT LOCAL SANTÉ

## CONSEIL LOCAL EN SANTÉ MENTALE



## POUR UNE SANTÉ ACCESSIBLE, DURABLE ET COLLABORATIVE !

*Le Mâconnais Sud Bourgogne et ses partenaires :  
un territoire engagé pour le bien-être de tous !*

- *Attractivité du territoire*
- *Prévention et promotion de la santé*
- *Santé mentale*
- *Parcours grand âge*
- *Démarche « Une seule santé »*

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social,  
et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé,  
signé en 1946 par les représentants de 61 États.

# Contrat local de santé

Entre d'une part,

## **L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche-Comté**

Le Diapason - 2 Place des Savoirs - 21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général, **Madame Mathilde MARMIER**

Et d'autre part,

## **Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne**

367 chemin de la Verchère – 71850 CHARNAY-LES-MÂCON

Représenté par sa Présidente, **Madame Christine ROBIN**

- L'Etat

## **La Préfecture de Saône-et-Loire**

196 rue de Strasbourg – 71000 MACON

Représentée par le Préfet de Saône-et-Loire, **Monsieur Dominique DUFOUR**

- La Région

## **Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté**

17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON

Représentée par son Président, **Monsieur Jérôme DURAIN**

- Le Département

**Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, **Monsieur André ACCARY**

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**La CPAM de Saône-et-Loire**

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, **Madame Patricia COURTIAL**

- La Mutuelle Sociale Agricole Bourgogne

**La MSA Bourgogne**

14 rue Félix Trutat – 21046 DIJON

Représentée par son Président, **Monsieur Dominique BOSSONG**

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Tournugeois

**La CPTS du Tournugeois**

Centre Hospitalier de Belnay - 627 Avenue Henri et Suzanne Vitrier - 71700 TOURNUS

Représentée par son Président, **Monsieur Maxime BOURRALA**

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Mâconnais

**La CPTS du Mâconnais**

15 place Benoît RACLET 71570 ROMANÈCHE-THORINS

Représentée par ses Co-Présidentes, **Mesdames Estelle DUCROT et Séverine JORCIN**

# Sommaire

---

## Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial : synthèse

## Le contrat Local de Santé

Article 1 : parties prenantes au contrat

Article 2 : périmètre géographique du contrat

Article 3 : modalités de gouvernance

Article 4 : orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : engagements réciproques des signataires

Article 6 : durée et révision du contrat

Article 7 : suivi et l'évaluation

Article 8 : communication et propriété intellectuelle

Article 9 : résiliation et recours

## Annexes

Annexe 1 : diagnostic territorial

Annexe 2 : fiches actions

Annexe 3 : glossaire

# Introduction

## *Les contrats locaux de santé*

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : "*La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé (CLS), à l'échelle de l'intercommunalité ou d'un ensemble d'intercommunalités, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

Plus localement, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne mène une mission générale d'animation du territoire au travers notamment d'un certain nombre de missions que les 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), qui le composent, lui délèguent. Parmi ces missions, figure celle de la santé.

Ainsi, depuis mars 2016, la santé est un sujet important pour tous. Le territoire Mâconnais Sud Bourgogne est soumis à des enjeux tels que le vieillissement de la population, qui nécessite l'anticipation de la perte d'autonomie, le risque de désertification médicale, avec des départs de médecins généralistes libéraux sans remplacements systématique, une moyenne d'âge élevée des médecins généralistes, la prévalence accrue des maladies chroniques, l'arrivée et le développement de phénomènes invasifs tels que l'implantation du moustique tigre ou de l'ambroisie...

Parallèlement, l'exercice coordonné se développe, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) apparaissent et se structurent, les dispositifs et intervenants sont multiples et parfois insuffisamment connus.

Pour faire face à ces enjeux et ces constats émergents, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne, engagé sur un premier CLS 2019-2025 auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS), réaffirme sa volonté de poursuivre sa politique de santé en faveur du territoire avec la signature d'un second CLS. Cette mission s'inscrit donc pleinement dans la continuité du précédent et des actions du PETR visant à améliorer l'attractivité du territoire, tout en pouvant être complémentaire avec d'autres domaines d'actions.

Les parties prenantes du CLS sont ainsi informées via :

- Les instances de gouvernance du CLS : COTECH, COPIL et Assemblée Plénière avec notamment la présentation de l'évaluation ainsi que le diagnostic territorial de santé du CLS, réalisés au cours de 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 par le cabinet externe Icône Médiation Santé. Cette première étape, préalable à la réécriture du CLS, a été présentée en Comité de Pilotage le 23 janvier 2024.
- Un avenant avec toutes les parties signataires, signé le 11 juillet 2024 afin de prolonger le partenariat jusqu'au 31 décembre 2025, en attendant la signature du second CLS.

### ***L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat***

#### ***- La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2 révisé***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Dans le PRS2 qui couvrait la période 2018 - juin 2023, le Conseil Territorial de Santé (CTS) de Saône-et-Loire avait identifié 10 priorités de santé à travailler sur son territoire. A l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31 octobre 2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS. Ainsi, pour chaque CTS, 5 priorités issues de ces consultations ont été identifiées au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposée.

En Saône- et-Loire, ces 5 priorités sont les suivantes :

- Renforcer et donner de la visibilité aux CPTS, en faire l'acteur principal de l'exercice coordonné entre médecin traitant et équipe traitante pluridisciplinaire,
- Disposer d'une permanence des soins sur un territoire, avec une coordination par la CPTS,
- Proposer aux professionnels de santé une offre de tutorat et une mise en réseau tout au long de leur carrière,
- Faire de l'école et de l'Education Nationale des acteurs majeurs de la prévention,
- Renforcer le lien entre ville et hôpital mais aussi entre les structures publiques-privées.

Ces 5 priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les 5 années à venir et elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023. (Livret 8).

- ***La politique du PETR Mâconnais Sud Bourgogne en matière de santé***

Au regard de la dynamique issue du premier CLS, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne souhaite réaffirmer son volontarisme en matière de santé sur le territoire en mettant en place un second CLS aux côtés de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté (ARS BFC), du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de la Préfecture de Saône-et-Loire, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire, avec la contribution de 3 nouveaux partenaires signataires : la Mutuelle Sociale Agricole et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Tournugeois et du Mâconnais.

Dans une logique d'approche globale de la santé et de transversalité, le nouveau contrat prendra appui sur le PRS 2018-2028 et le Projet Régional de Santé Environnementale 4 (PRSE4).

A l'identique du précédent CLS, il reposera sur une base contractuelle socle et d'un nombre de fiches-actions légèrement réduit par rapport au précédent. En effet, la prévention et la promotion de la santé s'articulera avec le Réseau Régional de Prévention et de Promotion de la Santé Bourgogne-Franche-Comté (RRAPPS – Réseau porté par l'ARS BFC et mis en place depuis 2019). Il donnera lieu au déploiement progressif de projets d'actions évoluant en fonction des besoins et des partenariats en lien avec le territoire. Il n'aura pas vocation à être exhaustif mais à être un outil amené à évoluer.

De plus, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne renouvelle sa volonté politique et volontariste quant à l'accueil des étudiants en médecine. Par ailleurs, le modèle économique mis en place depuis novembre 2018, afin d'accueillir les étudiants internes en médecine en priorité, via 3 logements situés dans les communes de Cluny, Mâcon et Tournus, pourrait évoluer en termes de portage institutionnel et organisationnel.

• ***La politique de la Préfecture de Saône-et-Loire en matière de santé***

La Préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la Préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du contrat local de santé notamment :

- Renforcer l'accès et le maillage territorial des soins de proximité en soutenant les collectivités dans l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP) à travers la dotation d'équipements des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local ou encore le fonds national d'aménagement et du développement

territorial. Le déploiement des MSP correspond à une attente des professionnels de santé libéraux notamment les plus jeunes, qui trouvent un environnement adapté à une pratique modernisée de leur exercice professionnel. Ainsi, ces MSP ancrent de manière pérenne une offre de soins de proximité afin de répondre aux besoins des populations notamment en zones rurales.

- Par son engagement dans les contrats de Ville, l'Etat encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.
- ***La politique du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé***

La stratégie de mandat 2021-2028 de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route « Santé » de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous

les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route « Santé » de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche « une seule santé ».

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être cosignataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

#### **- *La politique du Conseil Départemental de Saône-et-Loire en matière de santé***

Le Département de Saône-et-Loire a mis en place des actions ambitieuses et innovantes pour renforcer l'offre de soins et améliorer la santé publique de ses habitants. Depuis près de dix années, le Département œuvre activement à travers diverses initiatives concrètes visant à répondre aux besoins croissants de la population.

Face à la diminution du nombre de médecins généralistes et aux départs à la retraite non remplacés, une des premières mesures prises en 2017 a été la création du premier centre départemental de santé en France. Ce centre a ouvert la voie à l'implantation de centres territoriaux et d'antennes de proximité, permettant ainsi à près de 40 000 habitants de retrouver un médecin traitant, contribuant à combler le manque de médecins généralistes.

En parallèle, le Département a soutenu la création et le financement de maisons de santé pluridisciplinaires et de cabinets de groupe, facilitant l'accès aux soins pour un plus grand nombre de citoyens.

Le Département a également mis en place des actions visant à soutenir la formation et l'attractivité des professionnels de santé. En juin 2024, il a lancé le dispositif Hippocrate71 pour soutenir financièrement les étudiants en médecine et encourager l'installation des professionnels de santé libéraux sur son territoire. Cette initiative répond à la pression démographique constante et vise à garantir un maintien des professionnels de santé sur le long terme. De plus, le projet de création d'une antenne Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) à Chalon-sur-Saône, à la rentrée universitaire 2026-2027, permettra aux jeunes d'y réaliser leur première année d'études en santé, consolidant ainsi la formation de nouveaux professionnels de santé au cœur du département.

Parallèlement, le Département s'investit activement dans la recherche médicale en finançant des projets de recherche clinique, renforçant ainsi l'attractivité du département, non seulement pour les professionnels de santé, mais également pour les chercheurs.

Au-delà des infrastructures de santé, le Département s'engage également dans des actions de prévention et de promotion de la santé. Il intervient à travers la Prévention Maternelle et Infantile (PMI), soutenant ainsi les femmes enceintes et les enfants de 0 à 6 ans. Des dispositifs sont également mis en place pour venir en aide aux adolescents en difficulté, comme la Maison des adolescents et les équipes spécialisées.

En matière d'action sociale et médico-sociale, le Département assure la coordination des acteurs du territoire pour garantir une réponse cohérente et adaptée aux besoins de la population. Le Département a récemment adopté son premier schéma unique des solidarités, intitulé « Solidarités

71 », qui couvre la période 2023-2027. Ce document regroupe les grandes orientations en matière d'action sociale, de soutien aux personnes âgées, en situation de handicap, de soutien aux familles et d'insertion professionnelle, visant à répondre aux enjeux actuels et futurs.

Enfin, la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé et des stratégies territoriales de prévention vient renforcer cette approche en garantissant l'efficacité et la cohérence des actions menées à l'échelle locale.

- ***La politique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire en matière de santé***

La CPAM de Saône-et-Loire intervient localement aux côtés des partenaires pour faciliter l'installation et accompagner l'exercice des professionnels de santé. Elle est investie dans la simplification des démarches administratives des médecins. Elle accompagne le déploiement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sur le territoire. Elle apporte son soutien dans la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins et faciliter l'exercice coordonné entre des professionnels de santé, au service de la santé de la population. Elle leur apporte un accompagnement spécifique du service médical et des chargés de mission de l'Assurance Maladie, ainsi qu'un financement pour les aider à structurer et déployer leurs actions. Elle promeut les embauches d'assistants médicaux en mobilisant des financements dédiés. Ce dispositif permet au médecin de retrouver du temps médical et d'augmenter sa patientèle (en moyenne 20% de patientèle supplémentaire).

La Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire est particulièrement investie pour améliorer l'accès aux actes de prévention pour la population avec 3 axes prioritaires :

- Les dépistages (cancer du sein, colo rectal, utérus),
- Les vaccinations (HPV et grippe),
- L'hygiène bucco-dentaire (génération sans carie).

L'Assurance maladie se mobilise notamment pour la santé des enfants, tout en contribuant à la mise en œuvre de bilans de prévention pour les adultes sur le territoire.

La Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire investit également le champ de la santé environnementale et de la transition écologique dans le système de santé.

Dans le cadre de la Charte Romain Jacob, elle travaille à l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention des personnes vivant avec un handicap.

L'Assurance Maladie offre aux assurés, depuis leur compte ameli, l'accès à plus de 40 démarches en ligne, 7 jours sur 7, de façon simple, sécurisée et rapide, y compris prendre un rendez-vous avec un conseiller. Dans la même logique, avec Mon espace santé, elle propose un service qui facilite le suivi médical en permettant le partage d'informations médicales de façon sécurisée et confidentielles.

La Caisse d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire veille à l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles, en particulier les assurés atteints de pathologies chroniques. Grâce à un plan d'actions coordonné et l'investissement de nombreux partenaires et parties prenantes, elle mène des actions pour diminuer le nombre d'assurés en Affection de Longue Durée sans médecin traitant. Elle déploie également vers les publics les plus fragiles une démarche de « Aller vers » permettant ainsi aux assurés de faire valoir leurs droits à la Complémentaire Santé Solidaire notamment ou à des prestations d'Action Sanitaire et Sociale, en fonction de leur situation financière.

- ***La politique de la Mutuelle Sociale Agricole de Bourgogne en matière de santé***

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale et innovante, propre à ses ressortissants et partenariale à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offres de service pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention avec MSA Services et l'ASEPT.

Le contrat local de santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les 4 enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements ;
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux ;
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charge, à chaque étape du parcours de santé ;
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode « one health »).

- ***L'articulation entre le CLS et les CPTS du Mâconnais Sud Bourgogne en matière de santé***

L'ensemble des acteurs de santé du territoire a pour objectif commun l'amélioration de la santé de la population du territoire et la réduction des inégalités sociales et territoriales en santé.

Outre les Contrats Locaux de Santé, outils de contractualisation des ARS pour la déclinaison des politiques publiques nationales dans les territoires, des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) émergent sur le Mâconnais Sud Bourgogne. Ainsi, une CPTS s'adresse aux professionnels qui, à leur initiative, souhaitent s'organiser, se coordonner et structurer leurs coopérations sur un même territoire. Celle-ci fédère les professionnels de santé de ville, mais aussi les autres professionnels médicaux et paramédicaux (exercice libéral ou salarié), les établissements de santé, les acteurs de la prévention ou promotion de la santé, les établissements et services médico-sociaux, sociaux.

Pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population, les professionnels du territoire travaillent donc ensemble pour une meilleure structuration des parcours de santé des usagers afin d'éviter des ruptures dans les parcours de soins, formalisée autour d'un projet de santé, afin de répondre à des problématiques communes : l'accès aux droits et aux soins, la promotion et la prévention de la santé, mais aussi l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé, la gestion de crise, etc.

Sur le Mâconnais Sud Bourgogne, une CPTS est effective, une seconde est en cours de structuration avec notamment l'écriture de son projet de santé :

- **La CPTS du Tournugeois, de taille 1**, composée de 46 communes pour un territoire d'actions de 32 801 habitants, Accords Conventionnels Interprofessionnels (ACI) signés le 12 décembre 2023 ;
- **La CPTS du Mâconnais, de taille 3**, composée de 43 communes pour un territoire d'actions de 80 895 habitants, ACI signés le 30 juin 2025 ;
- **Territoire du Clunisois** : non défini.

C'est pourquoi le CLS souhaite s'associer aux CPTS pour travailler ensemble sur des thématiques communes, dans un esprit de complémentarité, de mutualisation des actions et des moyens. Par conséquent, les enjeux des CLS et CPTS suivants sont partagés :

- Renforcer l'attractivité du territoire auprès des futurs et jeunes professionnels de santé ;
- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels de santé des différentes CPTS ;
- Développer des projets de prévention et de promotion de la santé à l'échelle du PETER Mâconnais Sud Bourgogne ;

**. Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Tournugeois**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Tournugeois est un collectif regroupant des professionnels de santé, du médico-social et du social, œuvrant ensemble pour répondre aux besoins de santé de la population du territoire.

La mise en place de la CPTS a reposé sur un diagnostic territorial partagé, réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ce diagnostic a permis d'identifier les besoins prioritaires de santé de la population. Sur cette base, les professionnels ont construit le projet de santé qui définit les grandes orientations. Afin de traduire ce projet de santé, la CPTS décline ses engagements sous forme de fiches-actions.

Parmi ses priorités, la CPTS développe des actions pour :

- L'accès aux soins ;
- L'organisation des parcours pluriprofessionnels autour du patient (sport santé, repérage des fragilités chez les personnes âgées) ;
- Le développement d'actions de prévention (vaccination, multi dépistages, santé mentale des jeunes), réponse aux situations sanitaires exceptionnelles ;
- L'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (développement de l'attractivité du territoire auprès des étudiants en santé, prendre soin des professionnels de santé, du médico-social et du social).

En intégrant le contrat local de santé, la CPTS du Tournugeois réaffirme son engagement en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé, en tenant compte des spécificités locales et en partageant des actions concertées et des objectifs communs.

### **. Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Mâconnais**

Créée en décembre 2024 à l'issue d'une dynamique territoriale portée par les professionnels de santé de ville, en lien avec les acteurs du médico-social, du social et du secteur hospitalier, elle s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis l'élaboration d'un projet de santé structurant.

La CPTS du Mâconnais regroupe 43 communes situées sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), ainsi que 2 communes relevant de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois et 2 autres de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais. Elle couvre une population de 80 895 habitants, ce qui en fait une CPTS de taille 3. Prochainement, la commune de Juliéna, située dans le département du Rhône, sera rattachée à la CPTS du Mâconnais.

Elle a pour ambition de développer les six missions fixées par les pouvoirs publics :

- L'accès aux soins (notamment l'amélioration de l'accès à un médecin traitant) ;
- L'amélioration des parcours pluriprofessionnels autour du patient ;
- La prévention et la promotion de la santé ;
- La gestion des crises sanitaires ;
- Le développement de la qualité et de la pertinence des soins ;

- L'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

Dans ce cadre, la CPTS du Mâconnais souhaite établir une collaboration étroite avec le CLS Mâconnais Sud Bourgogne, acteur déjà implanté sur le territoire bénéficiant d'une antériorité précieuse et d'un réseau structuré.

Conscient des enjeux partagés en matière de santé publique, la CPTS du Mâconnais entrevoit ce partenariat dans une logique de complémentarité, de co-construction et de mutualisation des actions, afin d'assurer une meilleure coordination des initiatives au service de la population.

Les missions respectives présentent plusieurs thématiques communes, notamment :

- La prévention à travers des actions de dépistage (cancers, etc.) et des projets autour de l'Activité Physique Adaptée (APA) et de la nutrition ;
- L'attractivité du territoire et l'accès aux soins, par la recherche de solutions d'installation pour les professionnels de santé, l'accompagnement des familles, ou encore l'accueil et la création d'espaces de vie pour les étudiants en santé ;
- La santé mentale, enjeu majeur partagé : via le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), et à travers une orientation spécifique vers la santé mentale des jeunes pour la CPTS.

Compte tenu de son antériorité, le CLS pourra constituer un soutien stratégique pour la CPTS, notamment pour :

- Faciliter la mise en relation avec les élus et les collectivités locales ;
- Favoriser la coordination des actions afin d'éviter les redondances entre les dispositifs ;
- Apporter un appui à la communication et la mise en réseau autour des événements et projets de la CPTS, et réciproquement.



Cette collaboration vise à renforcer l'efficacité et la lisibilité des actions de santé sur le territoire, dans un esprit de partenariat au service des professionnels et des habitants.

## **Le diagnostic territorial : synthèse**

Pour mieux prendre en compte les besoins de santé sur son territoire, la rédaction du CLS s'est appuyée sur les diagnostics quantitatifs et qualitatifs réalisés par le cabinet externe proposé par l'ARS BFC, Icône Médiation Santé, pour définir les différents axes stratégiques. La synthèse issue des diagnostics est présentée ci-après.

Cette phase de diagnostic territorial s'est voulue participative (mobilisation des acteurs professionnels et associatifs, des institutions, des élus) à l'échelle des 120 communes du territoire. Ce diagnostic de santé a pour objectifs d'améliorer la connaissance de la situation socio-sanitaire du Mâconnais Sud Bourgogne, de contribuer à la mobilisation locale et de générer à partir des constats un consensus sur les problématiques prioritaires et les enjeux d'action publique pouvant s'inscrire au futur CLS.

Cette étape s'est déroulée de juillet à décembre 2023, et s'appuie sur une double approche :

- **Un diagnostic quantitatif « santé »**, qui a consisté en une analyse documentaire à partir de données de cadrage concernant : la situation socio-démographique du territoire, l'état de santé de la population, le cadre de vie et l'environnement, la prise en charge des personnes âgées, la prise en charge des personnes en situation de handicap et l'offre en matière de prévention. Pour cela, différentes sources et bases de données ont été exploitées, notamment pour réaliser des comparaisons à différentes échelles géographiques ; 
- **Une analyse qualitative**, qui s'est appuyée sur le recueil du point de vue des acteurs locaux et des partenaires : 
  - **13 personnes représentant 9 structures contactées** par téléphone ou en visioconférence entre octobre et novembre 2023 (échanges sur leur vécu, leur analyse du précédent CLS, les enjeux prioritaires de santé sur le territoire du CLS) ;
  - **9 réponses à un questionnaire transmis à 18 structures locales** permettant de recueillir leur avis sur le dernier CLS. Les questions concernaient :
    - La pertinence du CLS ;
    - Les nouveaux besoins en matière de santé du CLS ;
    - La gouvernance du CLS ;
    - Les actions du CLS ;
    - Les impacts du CLS ;
    - Un retour global sur le CLS.

C'est à partir des approches quantitatives et qualitatives précitées du diagnostic de santé que **cette analyse transversale synthétique** est réalisée.

Ce document d'aide à la décision présente les principales données quantitatives sous forme synthétique et les grands constats identifiés lors des diagnostics.

**Volontairement synthétique, il doit servir d'aide à la priorisation des problématiques et à la définition d'objectifs partagés qui pourront constituer le cœur du futur contrat local de santé.**

*Quelques traits saillants issus du diagnostic quantitatif*

- TERRITOIRE CONCERNE : PETR Mâconnais Sud Bourgogne : 4 Intercommunalités, 120 communes, 116 664 habitants en 2020 (Insee)

## ATOUTS

### INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

**Territoire en croissance démographique** (+0,41 % en moyenne par an de 2014 à 2020)  
**Des indicateurs de précarité favorables en 2020 (inférieur à ceux du niveau national) :**

- Taux de chômage
- Taux de pauvreté
- Taux de bénéficiaires du RSA
- Taux de bénéficiaires de la CSS

### ETAT DE SANTE DU TERRITOIRE

Globalement diminution de la mortalité générale, par cause et pour les moins de 65 ans de la période 2009-2013 à la période 2013-2017 sur quasiment l'ensemble du territoire

### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

**Un cadre de vie avec des atouts environnementaux :** bonne qualité des eaux de baignade, qualité de l'air extérieur plutôt favorable

**Des dispositifs en place** à l'échelle des EPCI du PETR ou au niveau départemental (Plan environnement, projet alimentaire territorial, programme habiter mieux, Maisons France services)

## POINTS DE VIGILANCE

### INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES

**Population relativement âgée** (Part de personnes âgées de 60 ans ou plus, supérieure au niveau national en 2020)

**Niveau de scolarisation plus faible** que le niveau national en 2020 : part supérieure des 15 ans et plus sans diplôme et part inférieure de diplômés de l'enseignement supérieur par rapport au niveau national

### ETAT DE SANTE DU TERRITOIRE

Des disparités à l'échelle des EPCI, avec des indicateurs plutôt défavorables pour le Clunisois (surmortalité générale pour les femmes et surmortalité liée à l'alcool et au tabac, augmentation de la mortalité générale et pour les moins de 65 ans) sur la période 2013-2017

### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

**Forte utilisation de la voiture** pour les déplacements domicile-travail

**Territoire exposé à des espèces nuisibles et parasites** (ambrosie, moustiques tigre)

**De nombreux ménages en situation de précarité énergétique due au logement et/ou à la mobilité** avec des taux supérieurs au niveau national en 2018

## Le contrat Local de Santé

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10,

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin.

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028,

Vu la délibération du PETR Mâconnais Sud Bourgogne N° DE 2025-05 en date du 08/04/2025 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son

territoire et la délibération en date du N° DE 2025-20 en date du 17/06/2025 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du territoire Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté N° ..... en date du 26/09/2025 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du territoire Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Saône-et-Loire N° ..... en date du 19/09/2025 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du territoire Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la CPTS du Tournugeois approuvant le projet de Contrat Local de Santé du territoire Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la CPTS du Mâconnais approuvant le projet de Contrat Local de Santé du territoire Mâconnais Sud Bourgogne,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Les parties prenantes au contrat**

- Les signataires engagés dans le contrat

- L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne,
- L'Etat, Préfecture de Saône-et-Loire,
- Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire,
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Saône-et-Loire,
- La Mutuelle Sociale Agricole de Bourgogne,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Tournugeois,
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Mâconnais

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin

- L'Education Nationale,
- Promotion Santé,
- Le Centre Hospitalier de Mâcon, GHT Méridional Sud,
- L'Etablissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, EPSM 71,
- Préfecture de Saône-et-Loire – DDETS,
- Le CCAS de Mâcon-Maison Sport Santé,
- Les collectivités du territoire,
- La PTA – DAC 71,
- Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES),
- CAF, ...

### **Article 2 : Le périmètre géographique du contrat**

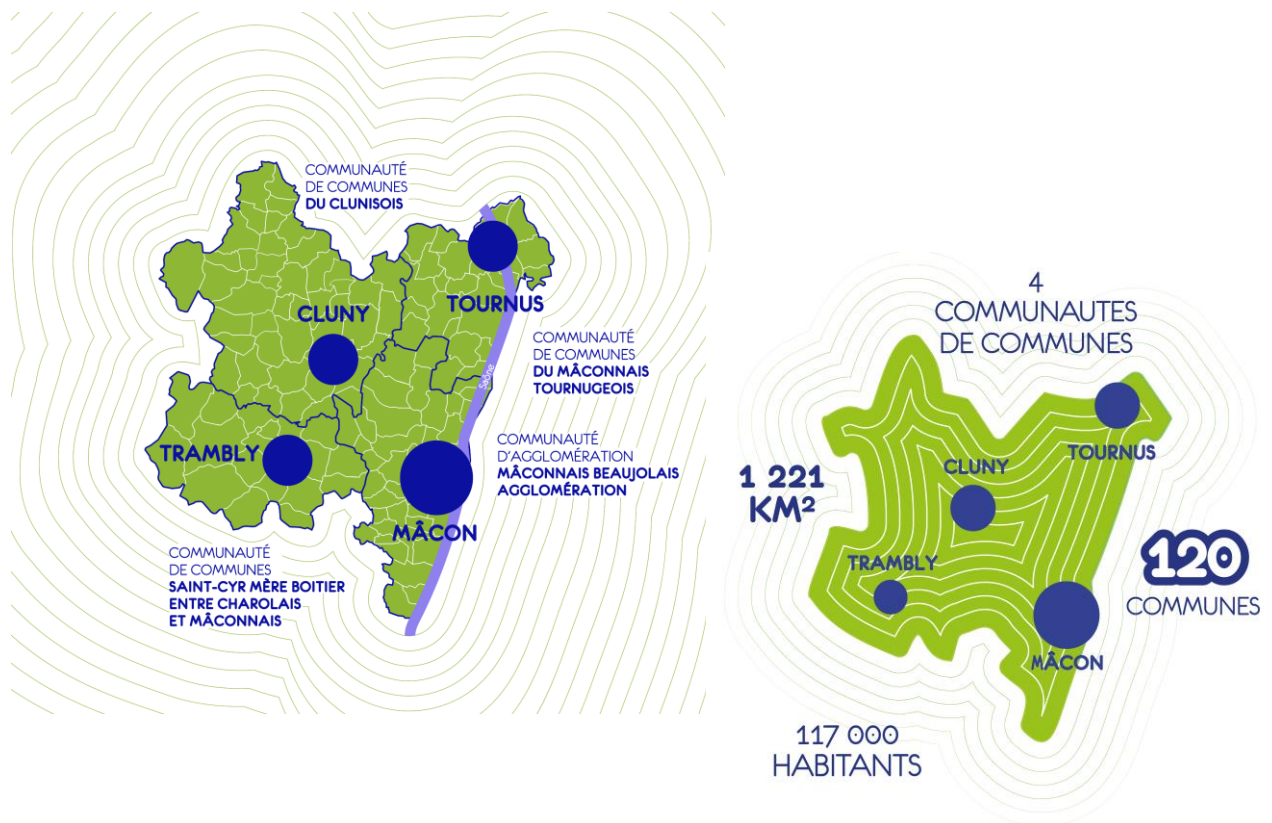
Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne est à la fois un territoire, une communauté d'acteurs qui vivent et travaillent sur ce territoire ainsi qu'une structure qui permet de faire connaître et reconnaître cette entité fédératrice, identifiée par un sentiment d'appartenance à un même bassin de vie.

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne fait partie de l'arrondissement de Mâcon. Il s'étend sur 4 intercommunalités qui sont :

- La Communauté de Communes du Clunisois ;
- La Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois ;
- La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais ;
- La Communauté d'agglomération du Mâconnais-Beaujolais Agglomération.

Le territoire se situe en Bourgogne-Franche-Comté, dans le sud du département de la Saône-et-Loire et bénéficie d'une position stratégique interrégionale favorable à l'interface de la Bourgogne-Franche-Comté et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est à proximité de villes majeures. Il est traversé par des axes de circulation structurants, tels que l'autoroute A6, la RCEA, les lignes de train Intercités et le TGV entre Paris et Lyon.

120 communes composent ce territoire, soit environ 117 000 habitants pour une superficie de près de 1 200 km<sup>2</sup>. C'est une synthèse entre monde rural et monde urbain.



On note la présence d'une aire urbaine, avec une ville principale, préfecture de département : Mâcon, qui concentre une grande partie des services. En termes de population, viennent ensuite Charnay-Lès-Mâcon, Tournus, Cluny et La Chapelle-de-Guinchay. L'espace rural est quant à lui maillé de petits bourgs-centres, chefs-lieux de cantons structurant le territoire : Crêches-sur-Saône, Lugny, Matour et Tramayas.

Il est bordé :

- Au nord par les collines calcaires du Tournugeois ;
- Au sud par le vignoble du Beaujolais, les Monts du lyonnais ;
- À l'est par le Val de Saône ;
- À l'ouest par le Charolais et les premiers contreforts du Massif central.

Le territoire est caractérisé par la diversité et la richesse de ses paysages, où se rencontrent les plaines inondables, les coteaux calcaires, les crêtes ou les collines cristallines. Le réseau hydrographique est bien développé avec la Saône, la Grosne, la Guye et autres ruisseaux.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Liste des communes classées par intercommunalités :

| Communauté de Communes<br>du Clunisois | Communauté de<br>Communes St Cyr Mère<br>Boitier entre Charolais et<br>Mâconnais | Communauté de<br>Communes du Mâconnais-<br>Tournugeois | Mâconnais-Beaujolais<br>Agglomération |
|--|--|--|---------------------------------------|
| AMEUGNY                                | BOURGVILAIN  | BISSY LA MÂCONNAISE                                    | AZE                                   |
| BERGESSERIN                            | DOMPIERRE LES ORMES  | BURGY  | BERZE LA VILLE                        |
| BERZE LE CHATEL                        |  | CHARDONNAY   | BUSSIERES                             |
| BLANOT                                 | GERMOLLES SUR GROSNE   | CLESSE   | CHAINTE                               |
| BONNAY – SAINT-HYTHAIRE                | LA CHAPELLE DU MONT<br>DE FRANCE   | CRUZILLE   | CHÂNES                                |
| BRAY                                   | MATOUR   | FLEURVILLE   | CHARBONNIERES                         |
| BUFFIERES                              | MONTMELARD   | GREVILLY   | CHARNAY-LES-MÂCON                     |
| BURZY                                  | NAVOUR SUR GROSNE  | FARGES LES MÂCON                                       | CHASSELAS                             |
| CHÂTEAU                                | PIERRECLOS   | LUGNY  | CHEVAGNY LES CHEVRIERES               |
| CHERIZET                               | SAINTE LÉGER SOUS LA<br>BUSSIERE   | LA CHAPELLE SOUS<br>BRANCION                           | CRÊCHES-SUR-SAÔNE                     |
| CHEVAGNY SUR GUYE                      | SAINTE PIERRE LE VIEUX   | LA TRUCHERE  | DAVAYE                                |
| CHIDDES                                | SAINTE POINT   | LACROST  | FUISSE                                |
| CHISSEY LÈS MÂCON                      | SERRIÈRES  | LE VILLARS   | HURIGNY                               |
| CLUNY                                  | TRAMAYES   | MARTAILLY LES BRANCION                                 | IGE                                   |
| CORTAMBERT                             | TRAMBLY  | MONTBELLET   | LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY               |
| CORTEVAIX                              | TRIVY  | OZENAY   | LA ROCHE-VINEUSE                      |
| CURTIL SOUS BUFFIÈRES                  | VEROSVRES  | PLOTTES  | LA SALLE                              |
| DONZY LE PERTUIS                       |  | PRETY  | LAIZE                                 |
| FLAGY                                  |  | ROYER  | LEYNES                                |
| JALOGNY                                |  | SAINTE ALBAIN  | MÂCON                                 |
| JONCY                                  |  | SAINTE GENGOUX DE SCISSE                               | MILLY-LAMARTINE                       |
| LA GUICHE                              |  | TOURNUS  | PERONNE                               |
| LA VINEUSE SUR FREGANDE                |  | UCHIZY   | PRISSE                                |
| LOURNAND                               |  | VIRE   | ROMANECHÉ-THORINS                     |
| MASSILLY                               |  |  | PRUZILLY                              |
| MAZILLE                                |  |  | SAINTE-AMOUR-BELLEVUE                 |
| PASSY                                  |  |  | SAINTE-LAURENT-SUR SAÔNE              |
| PRESSY SOUS DONDIN                     |  |  | SAINTE-MARTIN-DE-BELLE-ROCHE          |
| SAILLY                                 |  |  | SAINTE-MAURICE-DE-SATONNAY            |
| SAINTE ANDRE LE DESERT                 |  |  | SAINTE-SYMPHORIEN-D'ANCELLES          |
| SAINTE CLÉMENT SUR GUYE                |  |  | SAINTE-VÉRAND                         |
| SAINTE HURUGE                          |  |  | SANCE                                 |
| SAINTE MARCELIN DE CRAY                |  |  | SENOZAN                               |
| SAINTE MARTIN DE SALENCEY              |  |  | SOLOGNY                               |
| SAINTE MARTIN LA PATROUILLE            |  |  | SOLUTRE POUILLY                       |
| SAINTE VINCENT DES PRES                |  |  | VARENNE-SUR-MAÇON                     |
| SAINTE CÉCILE                          |  |  | VERGISSON                             |
| SALORNAY SUR GUYE                      |  |  | VERZE                                 |
| SIGY LE CHÂTEL                         |  |  | VINZELLES                             |
| SIVIGNON                               |  |  |                                       |
| TAIZÉ                                  |  |  |                                       |

### ***Article 3 : les modalités de gouvernance***

Les modalités de gouvernance se décomposent comme suit :

- Un **Comité technique composé des partenaires et porteurs d'actions, de l'Animateur Santé (AS) et de la ou du Chargé(e) de mission Développement territorial en santé (CM DTS)**, qui aurait pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Ce groupe de travail se réunirait au moins deux fois par an.
- Un **COPIL CLS** composé des signataires du CLS, qui aurait pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il se réunit au moins une fois par an.
- Une **assemblée plénière CLS** qui réunirait les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunirait une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

### ***Article 4 : Les axes stratégiques et les actions du contrat***

#### ***Enjeux de santé repérés : constats partagés par les acteurs et les données quantitatives***

Plusieurs enjeux ressortent des diagnostics quantitatif et qualitatif réalisés par Icône Médiation Santé au cours du second semestre 2023 (données pouvant être soumises à des évolutions à compter de cette date) et sont mis en avant ci-après.

- Indicateurs marquants du territoire – Etat de santé de la population :

Etat de santé de la population

DES INDICATEURS MARQUANTS SUR LE TERRITOIRE



❖ Une mortalité proche du niveau régional

Sur la période 2013-2017 pour :

- ✓ Les taux de **mortalité générale** et **évitable**
- ✓ Les taux de **mortalité par cause** (maladies de l'appareil circulatoire, cancers et maladies de l'appareil respiratoire)

\*Hormis pour la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération où les taux sont globalement plus faibles

❖ Une diminution des taux de mortalité au cours du temps

De la période 2009-2013 à la période 2013-2017 pour :

- ✓ Les taux de mortalité générale;
- ✓ Les taux de mortalité évitable ;
- ✓ Les taux de mortalité par cause

\*Hormis pour la CC du Clunisois où certains taux augmentent (mais vigilance au vu des faibles effectifs)

❖ Des admissions en ALD proches du niveau régional

En 2020

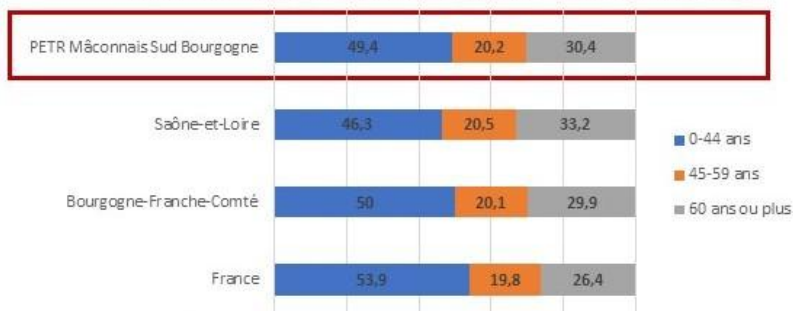
Des taux de bénéficiaires **nouvellement admis pour une ALD par cause** globalement proches du niveau régional et national (cancer, maladie cardiovasculaire et diabète)

Source : ARS et ORS Bourgogne-Franche-Comté  
Fichier « DiagPRS\_DonnéesBrutes » (données produites par l'ORS dans le cadre du PRS)

15

❖ Population relativement âgée

Répartition de la population selon l'âge et le territoire en 2020 (en %)



Source : Insee, Données sur la population 2020

❖ Une évolution annuelle moyenne de la population positive

+0,41 % en moyenne/an de 2014 à 2020

(soit + 476 habitants en moyenne / an)

-> Disparités sur le territoire : de -0,13 % pour la CC Mâconnais Tournugeois à +0,53 % pour la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération

Source : Insee, Données sur la population 2020

• Indicateurs marquants du territoire – offre de santé :

☐ indicateurs marquants du territoire



❖ Un bon taux de patients ayant un médecin traitant

|                                      | Médecin traitant   |
|--------------------------------------|--------------------|
| PETR du Pays Mâconnais Sud Bourgogne | De 89,7 % à 93,1 % |
| BFC                                  | 91,3 %             |
| France                               | 90,1 %             |
| PETR du Pays Charolais-Brionnais     | De 92,0 % à 93,7 % |
| PETR Bresse Bourguignonne            | de 92 % à 93,7 %   |

Source : ARS et ORS Bourgogne-Franche-Comté - Fichier « DiagPRS\_DonnéesBrutes » (données produites par l'ORS dans le cadre du PRS) - SNDS (DGR-PMSI) - Exploitation ORS.

Offre de santé : Professions libérales

❖ Des densités de professionnels proches du niveau régional et national

| Densité selon le territoire             | PETR | BFC  | France |
|---|------|------|--------|
| Médecins généralistes (pour 10 000 hts) | 7,8  | 7,8  | 8,4    |
| Infirmiers (pour 10 000 hts)            | 15,7 | 12,8 | 15,4   |
| Kinésithérapeutes (pour 10 000 hts)     | 10,1 | 8,7  | 11,6   |
| Orthophonistes (pour 100 000 hts)       | 31,7 | 20,0 | 31,7   |
| Chirurgiens-dentistes (pour 10 000 hts) | 5,1  | 4,2  | 5,4    |

Source : Cartosanté

❖ Des parts de professionnels de 55 ans ou plus, plus fortes pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes

❖ Des accessibilités potentielles localisées plus faibles qu'au niveau régional ou national pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes

Source : Cartosanté

17

Offre de santé : Etablissements médico-sociaux

☐ DES ATOUTS SUR LE TERRITOIRE

- ❖ Le territoire est rattaché au GHT Bourgogne méridionale
- ❖ Sont présents sur le territoire :
  - ✓ Centre Hospitalier de Mâcon
  - ✓ Centre Hospitalier Belnay à Tournus
  - ✓ Centre Hospitalier du Clunisien regroupé sur deux sites : le site Julien Griffon à Cluny et le site Stéphanie Corsin à Tramayes
  - ✓ Centre Hospitalier de La Guiche



Source : Viatrajctoire

❖ Etablissements et dispositifs pour personnes âgées

- ✓ 28 structures d'hébergement pour personnes âgées
- ✓ 1 unité de soins longue durée
- ✓ 4 accueillants familiaux pour personnes âgées
- ✓ 7 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- ✓ Nombreux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

❖ Etablissements pour personnes en situation de handicap

- ✓ 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- ✓ 10 foyers de vie
- ✓ 3 foyers d'hébergements
- ✓ 4 Services d'accompagnement à la vie sociale
- ✓ 3 SAMSAH
- ✓ 4 Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- ✓ 5 Instituts Médico-Educatifs (IME) et 4 Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)

❖ Etablissements pour personnes en situation de difficultés psychiques

- ✓ 2 Centres Médico-Psychologiques (CMP) et 1 unité d'hospitalisation
- ✓ 1 Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

❖ 1 Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

19

Exercice coordonné

- ▲ Maison de santé pluridisciplinaire
- ▲ Centre territorial de santé de Mâcon et antennes
- ▲ Projet de MSP en cours
- ▲ Maison médicale
- ⊕ Hôpitaux (GHT Bourgogne méridional sud rattachés au CH de Mâcon; Cluny et Tournus : hôpitaux de proximité)
- CPTS du Tournugeois
- Projet de CPTS du Mâconnais



## Indicateurs marquants du territoire – focus Prévention et Santé Mentale

### Prévention

#### Indicateurs marquants du territoire



- ❖ Couverture vaccinale contre la grippe parmi les 65 ans ou plus, plus faible qu'au niveau régional pour 3 CC (données 2019)

| PETR                           | BFC    | France |
|--------------------------------|--------|--------|
| De 46,9 % à 54,1% selon les CC | 52,3 % | 52,5 % |

- ❖ Des taux de participation au dépistage du cancer colorectal plus faibles qu'au niveau régional (données 2019)

|   | PETR                      | BFC           | France        |
|---|---------------------------|---------------|---------------|
| Taux standardisés de patients de 50 à 74 ans ayant bénéficié d'un dépistage du <b>cancer colorectal</b> | <b>de 12,8 % à 17,3 %</b> | <b>22,9 %</b> | <b>22,4 %</b> |

- ❖ Des taux de participation aux dépistages des cancers gynécologiques meilleurs qu'au niveau régional (données 2019)

|   | PETR                   | BFC           | France        |
|---|------------------------|---------------|---------------|
| Taux standardisés de patientes de 50 à 74 ans ayant bénéficié d'une mammographie de dépistage du <b>cancer du sein</b>                      | de 63,2% à 66 %        | <b>60,4 %</b> | <b>59,9 %</b> |
| Taux de participation des femmes de 15-74 ans ayant bénéficié d'un frottis cervico-vaginal de dépistage du <b>cancer du col de l'utérus</b> | <b>42,6 % à 44,3 %</b> | <b>40,9 %</b> | <b>39,8 %</b> |

Source : ARS et ORS Bourgogne-Franche-Comté - Fichier « DiagPRS\_Données Brutes » (données produites par l'ORS dans le cadre du PRS)

#### Des nombreuses structures participant à la prévention sur le territoire

- ❖ Le Conseil départemental
- ❖ Le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS)
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- ❖ Les services prévention des caisses d'assurance maladie
- ❖ Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté (ex IREPS)
- ❖ La mutualité française Bourgogne-Franche-Comté
- ❖ Le Conseil Régional
- ❖ L'Education Nationale
- ❖ ...

22

### Focus santé mentale

#### Indicateurs marquants du territoire



- ❖ **Taux de consommateurs pris en charge pour une maladie psychiatrique** pour 1 000 habitants en 2019 : 3 CC du territoire avec un taux supérieur au niveau régional
- ❖ **Taux standardisé de mortalité par suicide** pour 100 000 habitants sur la période 2013-2017 proche du niveau régional (hormis pour la CC Mâconnais- Tournugeois avec un taux supérieur)
- ❖ **Taux de consommateurs pris en charge pour dépression** pour 1000 habitants en 2019 : proche du niveau régional
- ❖ **Taux de consommateurs d'antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur** pour 1 000 habitants en 2019

| PETR  | BFC  | France |
|---|------|--------|
| de 30,8 à 54,8 consommateurs pour 1 000 hts   | 39,6 | 38,6   |
| de 13,8 à 24,6 consommateurs pour 100 000 hts | 15,9 | 13,8   |
| De 10,1 à 18,9 consommateurs pour 1 000 hts   | 14,5 | 14,0   |
| de 41,6 à 51,3 consommateurs pour 1 000 hts   | 51,5 | 46,6   |

Source : ARS et ORS Bourgogne-Franche-Comté - Fichier « DiagPRS\_Données Brutes » (données produites par l'ORS dans le cadre du PRS)

#### Des dispositifs en place sur le territoire

- ❖ Conseil Local en Santé Mentale du PETR Mâconnais Sud Bourgogne
- ❖ Projet Territorial de Santé Mentale de Saône-et-Loire
- ❖ Centre de ressources régional de psycho traumatisme
- ❖ Dispositif de recontact Vigilans
- ❖ Réseau Psy

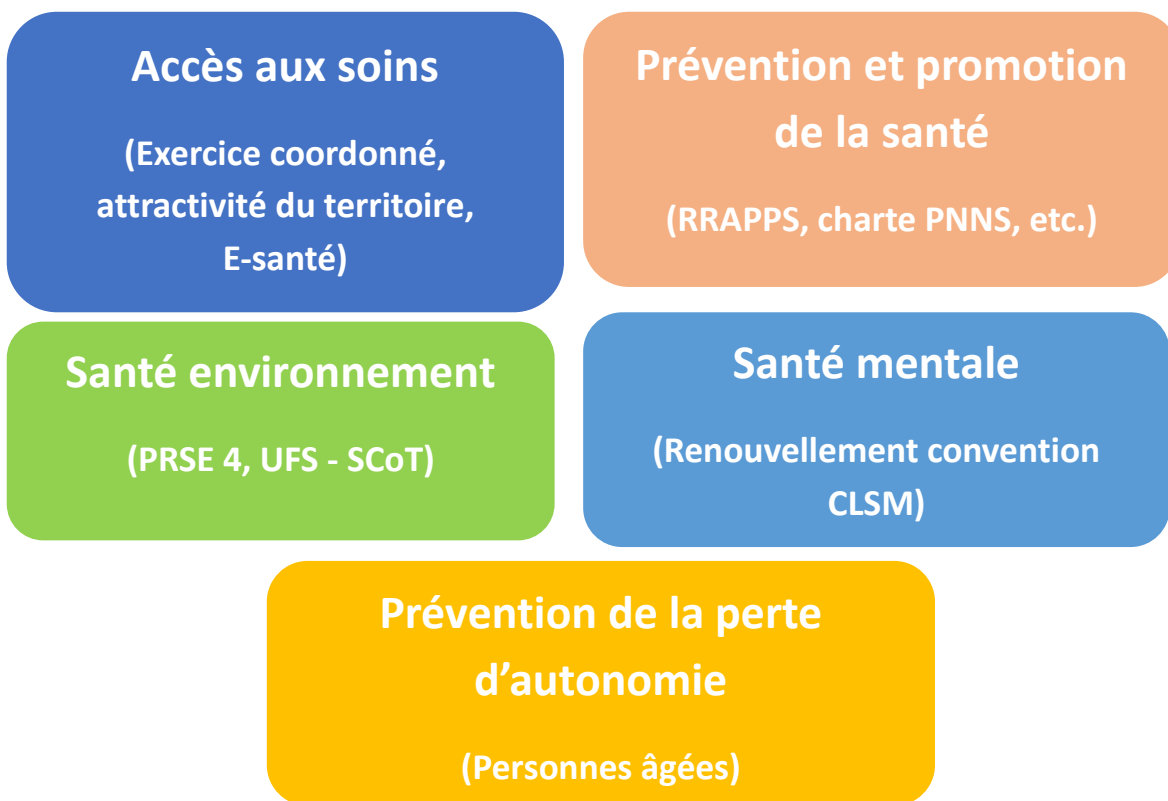
24

• **Tableau synthétique des besoins de santé identifiés comme prioritaire**

|                             | OFFRE DE SOINS   | PREVENTION  | SANTE ENVIRONNEMENT   | SANTE MENTALE   |
|-----------------------------|--|---|---|---|
| POINTS DE VIGILANCE         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte proportion d'IDE et MK (supérieure à la moyenne nationale)</li> <li>• Difficulté d'accès aux soins</li> <li>• Manque de médecins : MG et spécialistes</li> </ul>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation faible pour certains dépistages de cancers</li> <li>• Développement et mise en œuvre encore faible des programmes probants du RRAPS</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire à enjeux sanitaires : moustique tigre, amброisie , etc</li> <li>• Faible mobilisation des acteurs dans ce domaine</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de santé mentale supérieurs à la région BFC</li> <li>• Manque de psychiatres et liste d'attente</li> <li>• 2ème thématique citée par les acteurs</li> </ul>  |
| ATOUTS/LEVIERS              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Densité de professionnels libéraux de lers recours importante</li> <li>• Plusieurs structures d'exercice coordonné</li> <li>• Axe déjà présent au précédent CLS</li> </ul>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon taux de participation pour le dépistage du cancer du sein</li> <li>• Présence d'opérateurs de prévention départementaux</li> <li>• Instances RRAPS développées depuis 2022</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de sensibilisation autour des maladies vectorielles</li> <li>• Démarche SCoT et EIS Flash réalisée fin 2023</li> <li>• Acteurs motivés à travailler sur ces enjeux</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution du taux de mortalité par suicide</li> <li>• Structures en proximité (adultes et enfants)</li> <li>• Maison des Ados</li> <li>• CLSM existant depuis 2018</li> </ul>   |
| PISTES D' ACTIONS PROPOSEES | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité du travail déjà engagé sur ce axe prioritaire</li> <li>• Réflexion autour de projets d'expérimentation</li> <li>• Organisation d'un forum "métiers de la santé" pour les jeunes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure de nouvelles thématiques : nutrition, précarité</li> <li>• Travailler à la charte PNNS</li> <li>• Travailler à la prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées</li> <li>• Améliorer la mobilité (accès aux soins)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir à d'autres problématiques</li> <li>• Travailler sur le risque radon et agir sur la qualité de l'air intérieur</li> <li>• Continuer à développer les démarches d'urbanisme favorable à la santé en impliquant tous les acteurs du territoire</li> <li>• Contribuer à une approche "1 seule santé"</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une instance en faveur de la santé mentale des jeunes (intégrée au CLSM lors du COPIL du 09.03.2023)</li> <li>• Revalorisation des métiers</li> <li>• Amélioration de la fluidité des parcours pédopsychiatrie/psychiatrie</li> <li>• Travail des commissions CLSM</li> </ul> |

## ENJEUX DE SANTE REPERES

### A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE



Les axes et actions du CLS sont le résultat d'un travail multi-partenarial et ont pour rôle de répondre aux enjeux et évolutions du territoire, ainsi qu'à l'expression des besoins des partenaires. Les enjeux de santé ont été repérés à la suite du diagnostic territorial de santé et donnent les orientations stratégiques du CLS, à savoir :

- La démographie médicale et l'accès aux soins de 1ers recours ;
- La prévention et promotion de la santé ;
- La santé mentale ;
- La prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées ;
- La santé environnementale.

Ces enjeux de santé ont été travaillés au cours de groupes de travail, réunissant une soixantaine de professionnels du territoire.

Les axes stratégiques du CLS sont déclinés en fiches-actions.

14 fiches-actions ont été formalisées. Elles ont été pensées de manière à regrouper des porteurs et des partenaires œuvrant dans les mêmes domaines, ceci afin de décloisonner et mutualiser les compétences, tout en répondant au mieux aux objectifs partagés et aux spécificités locales. Outre la mutualisation des compétences, cela a vocation à favoriser l'interconnaissance des acteurs et le travail en réseau.

- **Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire pour faciliter l'accès aux soins**

Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde de la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins.

« Le système de santé de demain devra pouvoir compter sur de nouvelles synergies entre les professionnels de ville, du médico-social et de l'hôpital, sur des outils numériques performants mis au service des patients et des professionnels de santé, sur un modèle de financement complètement revu et sur des formations qui prennent mieux en compte les impératifs de coopération entre les métiers et de qualité des soins ».

Outre un système de santé en perpétuelle mutation depuis de nombreuses années, l'accès aux soins représente une des préoccupations majeures de la population. Cela s'explique notamment par une démographie des professionnels de santé, du médico-social et du social de plus en plus en tension, voire déficitaire pour les territoires les plus ruraux. Par conséquent, certains éprouvent une grande difficulté à trouver un professionnel disponible dans un délai raisonnable, là où d'autres renoncent complètement à l'accès aux soins.

De plus, les attentes des professionnels de santé ont également fortement changé. Les nouvelles générations de professionnels sont en demande de travailler plus collectivement, de bénéficier de nouvelles perspectives pour diversifier leurs parcours professionnels et de bénéficier de formations qui favorisent les passerelles.

Le territoire Mâconnais Sud Bourgogne s'est structuré autour d'une offre de santé ambulatoire depuis la signature du premier CLS. En effet, on recense 7 structures d'exercice coordonné (MSP), deux CPTS et le centre territorial de santé de Mâcon et ses 3 antennes, répartis sur le territoire. A cela, le Centre Hospitalier de Mâcon (GHT) et les Hôpitaux de proximité de Cluny et Tournus viennent compléter l'offre de santé.

Dans ce contexte prioritaire, le CLS poursuivra les actions précédemment engagées notamment en soutien à l'exercice coordonné et à l'attractivité du territoire, et son action en faveur de l'accueil des étudiants en médecine. Parmi les nouvelles orientations, le CLS s'attachera aussi à développer un travail étroit et partenarial avec les CPTS existantes et à venir sur le territoire. Les CPTS et le CLS se coordonneront pour la mise en œuvre d'actions relatives à la prévention et à l'attractivité du territoire.

**Fiche action n°1-1** : Promouvoir et renforcer l'exercice coordonné

**Fiche action n°1-2** : Contribuer à l'attractivité et à la promotion du territoire en facilitant l'accueil des étudiants en médecine

**Fiche action n°1-3** : Développer une collaboration étroite avec les CPTS du territoire

**Fiche action n°1-4** : Déployer la E-Santé et soutenir les démarches innovantes

#### - **Axe 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges**

La promotion de la santé permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel.

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018-2022. Bien que l'espérance de vie des Français soit l'une des meilleures, la France connaît un retard certain en matière de prévention et de promotion de la santé, comme l'atteste le niveau élevé de la mortalité évitable.

La politique régionale de prévention et de promotion de la santé est définie par le Projet Régional de Santé. Elle est mise en œuvre par le Département Prévention Santé Environnement (DPSE) de la direction de la santé publique, en collaboration avec les Délégations Territoriales (DT) de l'ARS pour sa déclinaison territoriale. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de Prévention et de Promotion de la Santé (PPS) s'appuient sur le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS) mis en place en 2019.

#### o **Les priorités de la politique de prévention promotion de la santé de l'ARS pour la période 2023-2028** : en s'appuyant sur le RRAPPS, les priorités régionales visent à :

- Poursuivre la structuration et la territorialisation de la PPS en proposant une offre qui permet de répondre aux besoins des territoires en cohérence avec les priorités de santé et la volonté de s'appuyer sur les dispositifs territoriaux : Contrats Locaux de Santé (CLS), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) notamment ;

- Poursuivre la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé en priorisant les interventions sur les territoires où les indicateurs sont les plus défavorables.

Enfin, dans un objectif d'efficacité, de cohérence et de déploiement d'une politique de PPS ambitieuse, la stratégie portera sur un renforcement des partenariats interministériels : Education Nationale, Assurance Maladie, DREAL, DRAAF, DREETS... Mais également avec le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

○ **Les objectifs du RRAPPS :**

- Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale via des actions probantes ;
- Professionnaliser les acteurs : disposer d'opérateurs en capacité de porter les actions probantes ;
- Construire une offre structurée de prévention/promotion de la santé pour répondre aux besoins des territoires en programmant des actions afférentes ;
- Développer une culture partagée entre les acteurs de la santé aux niveaux régional et départemental ;
- Accompagner via un appui méthodologique les acteurs locaux.

○ **Organisation et financement :**

Le RRAPPS se décline au niveau régional et départemental. L'offre de prévention/promotion de la santé est basée sur la contractualisation avec les opérateurs. Il s'agit de disposer d'une offre permettant d'assurer une couverture thématique et géographique. Le RRAPPS n'a pas de financement propre. Il s'agit d'un réseau de coordination d'opérateurs. Le financement des actions est assuré via une contractualisation entre l'ARS BFC avec chacun des opérateurs, prenant la forme d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM ou convention annuelle)

Dans ce contexte, le CLS constitue un des leviers essentiels dans la mise en œuvre du RRAPPS. Il est proposé de renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé, coordonnée à deux niveaux :

- D'une part, les actions de prévention, de nature transversale, contribuent efficacement à l'adoption de comportements favorables à la santé et participent à la prévention des comportements à risques.
- D'autre part, les actions de prévention ciblées permettent de répondre à des besoins identifiés par une démarche populationnelle, thématique ou par pathologie.

**Fiche action n°2-1 :** Contribuer au déploiement de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé

**Fiche action n°2-2 :** Développer une démarche nutrition à l'échelle du territoire

### **Axe 3 : Agir en faveur d'une meilleure santé mentale**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les troubles mentaux ou neurologiques touchent 1 personne sur 4 dans le monde. En France, 1 personne sur 5 environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

La santé mentale constitue l'un des axes prioritaires du Projet Régional de Santé : en effet, « les deux années de pandémie COVID, par ses multiples effets, ont vu se détériorer les indicateurs de santé mentale de la population. Les jeunes sont particulièrement touchés par une aggravation du mal être psychologique. La stigmatisation relative aux troubles psychiques reste encore trop prononcée ». A cela s'ajoute une démographie médicale de plus en plus déficitaire relative à cette offre de santé où les professions soignantes sont désormais en tension.

Par ailleurs, l'article 69 de la Loi de Modernisation du système de Santé de 2016 donne la possibilité aux acteurs de santé mentale du territoire d'élaborer, à la suite d'un diagnostic territorial, un Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).

Au niveau du territoire, la réflexion sur un Conseil Local en Santé Mentale, initiée dès 2014, s'est finalisée en décembre 2018 via une convention cadre avec les partenaires sanitaires, médicosociaux et sociaux, engagés dans cette démarche. Cette contractualisation s'inscrit par ailleurs dans le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) porté par l'ARS BFC.

Ainsi, au regard du premier Conseil Local en Santé Mentale et du diagnostic territorial de santé, le renouvellement de la convention cadre pour poursuivre les actions en faveur d'une meilleure santé mentale apparaît comme un enjeu prioritaire.

**Fiche action n°3-1** : Coordonner le CLSM et coanimer les Groupes de Travail identifiés à destination des publics jeunes et adultes

**Fiche action n°3.2** : Déployer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) jeunes et standards

### **- Axe 4 : Accompagner le déploiement du parcours Grand Âge**

La pyramide des âges régionale et les projections de population à l'horizon 2030 montrent une évolution importante du nombre de personnes de plus de 85 ans. Le vieillissement est un défi majeur qui nécessite de mieux organiser le parcours de santé de la personne âgée.

« Le vieillissement de la population et son corollaire, l'augmentation des situations de dépendance et des maladies chroniques, les attentes des personnes et de leurs proches, ainsi que les changements sociétaux autour de la cellule familiale sont autant de mutations de notre société que le système de santé doit prendre en considération. Elles imposent aux acteurs de développer une politique plus offensive et une capacité d'action renouvelée, en faveur du soutien au maintien à domicile, dans un contexte particulièrement difficile de déficit médical dans les territoires de la région.

Sur le territoire départemental de Saône-et-Loire, des opérateurs sont soutenus financièrement par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) pour développer des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité des actions proposées dans le cadre du dispositif « Atelier Bons jours ».

Dans ce contexte, le CLS constitue un levier essentiel dans la mise en œuvre de la politique favorisant l'autonomie en reliant dans un premier temps l'appel à projet annuel de la CFPPA 71 aux partenaires.

**Fiche-action n°4** : Contribuer au déploiement des politiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées

- **Axe 5 : Santé environnementale : déployer les comportements favorables à la santé**

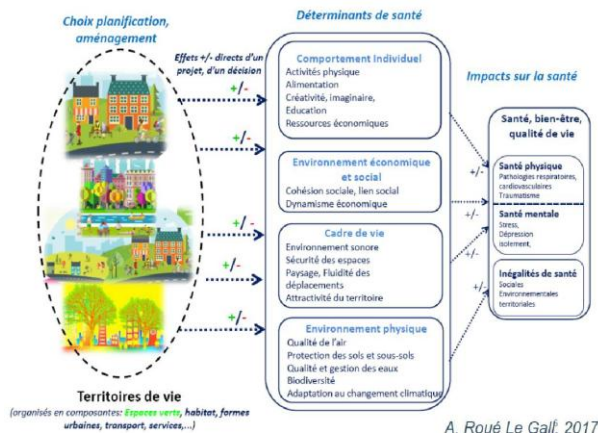
Le système de santé se compose de 12 à 20 % de l'état de santé d'une population. Les 80 % restant se jouent hors du système de santé : la santé est majoritairement influencée par des facteurs et déterminants environnementaux, économiques et sociaux.

« Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique tel est le défi qui réside à la fois dans les actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques pour la santé, mais également dans le développement d'environnements favorables à celle-ci, au travers notamment des politiques d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement. Les facteurs environnementaux à risques concernent la qualité de l'eau, l'habitat indigne, la qualité de l'air (radon), les polluants de l'air intérieur (benzène, formaldéhydes, monoxyde de carbone), la prévention des allergies (pollens, ambroisie).

Par ailleurs, le changement climatique et les perturbations qu'il engendre suscitent des défis de santé publique quant à l'arrivée de maladies vectorielles (par exemple les tiques et la maladie de Lyme ou encore le moustique tigre, potentiellement vecteur de la Dengue et du Chikungunya).

Au-delà de la nécessaire action sur ces risques identifiés, il est aujourd'hui largement reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. Les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les inégalités de santé, les troubles de la santé mentale (stress, dépression...), l'exposition aux agents délétères

(substances nocives, bruit...), constituent autant d'enjeux contemporains de santé publique étroitement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain ».



Au regard des enjeux identifiés sur le territoire Mâconnais sud Bourgogne, notamment engagé en faveur de la transition écologique via de nombreuses contractualisations des EPCI membres (CRTE, PCAET, PAT, TEPOS, France Renov', etc.), il est donc essentiel d'étayer les actions de santé publique en agissant sur les leviers environnementaux en prenant appui sur les objectifs du Projet Régional en Santé Environnementale (PRSE 4), et en favorisant une

démarche plus globale « une seule santé ». L'élaboration et la mise en œuvre du SCoT à l'échelle du territoire s'inscrivent pleinement dans la démarche régionale d'Urbanisme Favorable à la Santé.

**Fiche-action n°5-1** : Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, ambrosie, chenilles processionnaires...

**Fiche-action n°5.2** : Agir sur la qualité de l'air

**Fiche-action n°5.3** : Renforcer et consolider les comportements favorables à la santé

## - Axe 6 : Coordonner, animer et évaluer le Contrat Local de Santé

Cet axe concerne les actions transversales au contrat.

**Fiche-action n°6-1** : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

**Fiche-action n°6-2** : Evaluer le Contrat Local de Santé

Les axes de travail et les actions prévues peuvent être en interaction les uns avec les autres : la transversalité et le lien entre les actions sont assurés dans le cadre de l'animation. Des besoins généraux ont par ailleurs été exprimés lors des phases de travail avec les partenaires, comme le besoin d'interconnaissance, qui est transversal et qui sera appréhendé de manière globale.

Tableau récapitulatif du programme d'actions

| AXES STRATEGIQUES   | AXES OPERATIONNELS  | INTITULE DE LA FICHE-ACTION  |
|---|---|--|
| <b>1. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS</b> | <b>Structurer les soins de proximité</b>  | 1.1 Promouvoir et renforcer l'exercice coordonné   |
|   | <b>Contribuer à l'attractivité et à la promotion du territoire</b>  | 1.2 Faciliter l'accueil des étudiants<br>1.3 Développer une collaboration étroite avec les CPTS du territoire                |
|   | <b>Accompagner et soutenir les démarches innovantes du territoire</b>   | 1.4 Déployer la E-Santé : soutenir les démarches de téléexpertises, télémédecine, etc., et soutenir les démarches innovantes |
| <b>2. PREVENIR ET PROMOUVOIR LA SANTE A TOUS LES ÂGES DE LA VIE</b>               | <b>Contribuer au déploiement de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé en cohérence avec les besoins identifiés du territoire via le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et la Promotion de la Santé - RRAPPS Bourgogne-Franche-Comté</b> | 2.1 Contribuer au déploiement de la politique régionale de prévention et promotion de la santé                               |
|   |   | 2.2 Développer une démarche Nutrition à l'échelle du PETR Mâconnais Sud Bourgogne  |
| <b>3. AGIR EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE SANTE MENTALE</b>                            | <b>Contribuer à la déstigmatisation de la santé mentale via le CLSM</b>   | 3.1 Coordonner le CLSM et coanimer les Groupes de Travail identifiés à destination des publics jeunes et adultes             |
|   |   | 3.2 Déployer les formation Premiers Secours en Santé Mentale - PSSM  |

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>4. ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DU PARCOURS GRAND ÂGE</b>                 | <b>Renforcer les liens avec la CFPPA, portée par le CD 71 et l'ARS BFC</b>                    | 4. Contribuer au déploiement des politiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées  |
| <b>5. SANTE ENVIRONNEMENTALE : DEPLOYER UNE DEMARCHE "UNE SEULE SANTE"</b> | <b>Réduire les risques sur la santé liés à l'environnement</b>                                | 5.1 Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, ambrosie, chenilles processionnaires... |
|  |   | 5.2 Agir sur la qualité de l'air intérieur  |
|  | <b>Contribuer au développement des politiques en matière d'Urbanisme Favorable à la Santé</b> | 5.3 Renforcer et consolider les comportements favorables à la santé   |
| <b>6. COORDONNER, ANIMER ET EVALUER</b>                                    | <b>Pilotage et animation</b>  | 6.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé  |
|  | <b>Evaluation</b>   | 6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé   |

### **Article 5 : Les engagements réciproques des signataires**

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

#### **➔ Coordination et coopération**

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

#### **➔ Plan d'actions partagé**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches-actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) d'un ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an.

#### **➔ Communication et valorisation**

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

### **Article 6 : La durée et révision du contrat**

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- D'intégrer de nouvelles fiches-actions et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 4 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat ;
- D'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

### **Article 7 : Le suivi et l'évaluation**

#### **a) Le suivi annuel**

Un suivi annuel a pour objet :

- L'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- L'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- L'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- La définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

#### **b) L'évaluation finale**

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche-action annexée au présent contrat.

### **Article 8 : Communication et propriété intellectuelle**

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

#### ***Article 9 : Résiliation et recours***

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Mâcon, le 26/11/2025

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Madame Mathilde MARMIER  
Directrice Générale

**PETR MACONNAIS SUD BOURGOGNE**

Madame Christine ROBIN  
Présidente

**PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE**

Monsieur Dominique DUFOUR  
Préfet de Saône-et-Loire

**CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

Monsieur Jérôme DURAIN  
Président

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE  
SAONE-ET-LOIRE**

Monsieur André ACCARY  
Président

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE DE SAONE-ET-LOIRE**

Madame Patricia COURTIAL  
Directrice

**MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE  
BOURGOGNE**

Monsieur Dominique BOSSONG,  
Président

**CPTS DU TOURNUGEOIS**

Monsieur Maxime BOURRALA,  
Président

**CTPS DU MÂCONNAIS**

Madame Estelle DUCROT  
Madame Séverine JORCIN  
Co-Présidentes

## **ANNEXE 1 : LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE**

## ANNEXE 2 : LES FICHES-ACTIONS

### AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

#### Fiche-action n° 1.1 Promouvoir et renforcer l'exercice coordonné

##### Motivation de l'action, contexte

Conforter et renforcer l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours sur le territoire est une priorité pour l'ensemble des partenaires et acteurs de ce territoire.

Ainsi, la préservation d'un bon accès aux soins de premier recours est essentielle pour réduire ces inégalités, le médecin généraliste jouant en effet un rôle central dans le système de soins.

Malgré une baisse de la densité des médecins généralistes (8,1 pour 10 000 habitants en 2024 contre 10,2 pour 10 000 habitants en 2014), ce chiffre reste tout de même supérieur aux moyennes départementale (6 pour 10 000 habitants) et régionale (7,3 pour 10 000 habitants). En 2024, 33,4 % des praticiens généralistes ont plus de 55 ans, restant également en dessous des moyennes départementale et régionale (41%).

Par ailleurs, l'offre de soin du territoire reste bien dotée en autres professionnels de santé : infirmiers, pharmaciens, dentistes, sage-femmes et masseurs-kinésithérapeutes. Les chiffres demeurent au-dessus des moyennes départementale et régionale.

L'exercice coordonné se déploie en France sous différents acronymes : CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ; MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) ou un CDS (Centre De Santé).

L'exercice coordonné, quelle que soit sa forme, est un lieu et/ou une organisation de soins de premier recours dans un territoire. Il permet aux professionnels de santé de mieux structurer leur relation et de mieux se coordonner.

Pour les nouvelles générations de soignants, l'exercice dans un contexte de pluridisciplinarité est un facteur d'attractivité.

Ces modalités d'exercice permettent l'accès aux protocoles de coopération, avec notamment l'appui sur les infirmiers de pratique avancée, les assistants médicaux, mais aussi les délégations de tâches et de missions.

En 2025, le territoire Mâconnais Sud Bourgogne est couvert par 2 CPTS et 7 MSP, 1 CDS et ses 3 antennes, 1 GHT (Centre Hospitalier de Mâcon) avec 2 hôpitaux de proximité (Cluny et Tournus).

De plus, les collectivités développent des projets immobiliers afin d'accueillir les locaux de professionnels de santé (réhabilitation, extension, etc.)

Enfin, le territoire dispose d'une trentaine de Maîtres de Stage Universitaires (MSU). Selon les prochaines modalités d'application de la 4<sup>ème</sup> année de médecine générale, l'accueil de Dr Juniors pourra être réalisé. Le Mâconnais Sud Bourgogne devra également prendre en compte cet accueil en l'anticipant au mieux.

Dans ce contexte, l'enjeu est d'impulser, soutenir et renforcer les actions destinées à enrayer la baisse de la démographie médicale sur le territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

##### Objectifs de l'action

##### Objectifs généraux :

- Permettre à la population du territoire d'accéder à une offre de santé de

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | <p>proximité et coordonnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les démarches d'exercice coordonné sur le territoire pour consolider et structurer l'offre de soins,</li> <li>- Développer les coopérations entre les professionnels de santé,</li> <li>- Attirer et fidéliser des professionnels et améliorer l'offre de soins.</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les professionnels de santé dans leur démarche d'exercice coordonné, en particulier dans le cas de nouveaux projets et de projets MSP multi-sites,</li> <li>- Animer le lien entre les projets d'exercice coordonné, les collectivités et les acteurs territoriaux,</li> <li>- Communiquer sur les aides (lien avec volonté du guichet unique ARS, CPAM 71 et CD71),</li> <li>- Communiquer sur le portrait de territoire, réalisé en 2024 par l'ARS BFC et l'AS,</li> <li>- Améliorer le maillage territorial,</li> <li>- Favoriser un contexte d'accueil favorable aux futurs Dr Juniors en Médecine Générale (MG).</li> </ul>  |
| <p><b>Description du projet</b></p> | <p><b>Résumé :</b></p> <p><b>La démarche suivante est envisagée :</b><br/> <b>Accompagner et favoriser l'installation des professionnels de santé en exercice coordonné</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer les professionnels de santé pour leur présenter les principes de l'exercice coordonné,</li> <li>- Contribuer à l'émergence de nouveaux projets d'exercice coordonné ou de projets de MSP multisites afin de déployer la permanence des soins sur le territoire (projet sur une nouvelle organisation des soins entre Cluny et Salornay-sur-Guye),</li> <li>- Communiquer sur les pratiques et les formations libérant du temps médical (IPA et assistants médicaux),</li> <li>- Constituer une offre d'accueil pour l'exercice des futurs Dr Juniors en MG.</li> </ul> <p><b>Soutenir les MSP, accompagner les projets de rénovation/agrandissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une cartographie territoriale des MSP et Centre de santé avec contact et type de projet,</li> <li>- Sensibiliser les élus sur les différentes formes d'exercice et les besoins des professionnels vis-à-vis de la collectivité,</li> <li>- Accompagner les collectivités sur les réflexions relatives aux projets immobiliers, en lien avec le contrat de territoire porté par le PETR (projet extension de la maison de santé de Matour avec expérimentation d'un projet de santé « hybride » porté par les professionnels libéraux et les MG salariés du Centre Territorial de Santé de Mâcon)</li> </ul> <p><b>Porteur (si connu) :</b> ARS BFC, CPAM 71 et PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> MSP et CPTS du territoire, centre de santé territorial, CPAM 71, FEMASCO, Région, Département (dispositif Hippocrate 71), élus locaux, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Mâconnais Sud Bourgogne</p> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Résultats attendus</b>   | Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS  |
| <b>Calendrier prévisionnel</b>  | Durée du CLS  |
| <b>Financement</b>  | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Mise à disposition du temps de l'AS, Plan 4 000 MSP sous réserve des crédits disponibles</p> <p><b>Cofinancements :</b><br/>Aides mobilisables dans le cadre de projets d'exercices coordonnés ou individuels FEADER / FNADT, aides à l'installation, aides FEMASCO, aides CD 71</p>  |
| <b>Indicateurs</b>  | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets d'exercice coordonné,</li> <li>- Pourcentage /nombre de médecins inscrits dans une MSP/ESP,</li> <li>- Pourcentage d'assistants médicaux par rapport au nombre de médecins,</li> <li>- Nombre d'IPA installés en plus.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle et au terme du CLS en cours.</p> <p><b>Source :</b></p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Défi régional du PRS 2018-2028 « Démographie médicale » et orientation « Offre et accès aux soins ».</p> <p><b>Lien parcours :</b> exercice coordonné</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Ma démarche Santé 2022</p>  |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 1.2, 1.3 et 1.4</b>   |

## AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

### Fiche-action n° 1.2

#### Contribuer à l'attractivité et à la promotion du territoire en facilitant l'accueil des étudiants en médecine

##### Motivation de l'action, contexte

Conforter et renforcer l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours sur le territoire est une priorité pour l'ensemble des partenaires et acteurs de ce territoire.

Ainsi, la préservation d'un bon accès aux soins de premier recours est essentielle pour réduire ces inégalités, le médecin généraliste jouant en effet un rôle central dans le système de soins.

Dans ce sens, favoriser l'accueil des étudiants en stage est un premier pas. Ainsi par exemple, certains stages du territoire n'étaient pas choisis faute de logements facilement accessibles, générant ainsi de l'inquiétude auprès des médecins maîtres de stage. Par ailleurs, la réforme du 3<sup>ème</sup> cycle des études de médecine, en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2017, entraîne une augmentation du nombre de stages en médecine générale. Les lieux de stages sont connus peu de temps avant leur début. De ce fait, les accueillir dans de bonnes conditions dès les stages d'externat et d'internat permet d'augmenter les chances de voir ces stagiaires s'installer plus tard sur le territoire.

Par ailleurs, les jeunes médecins s'installant souhaitent organiser leur temps différemment et par conséquent le temps médical disponible diminue.

De plus, malgré les dispositifs existants d'aide à l'installation, les jeunes médecins généralistes s'installent assez peu sur le territoire.

En réponse à ce contexte et via la signature du 1<sup>er</sup> Contrat Local de Santé, le PETER Mâconnais Sud Bourgogne, avec l'ARS BFC, s'est engagé à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, à garantir l'égal accès à la santé pour tous et à améliorer l'attractivité du territoire.

Le territoire Mâconnais Sud Bourgogne est trop éloigné pour permettre aux étudiants de faire les allers-retours depuis Dijon. Cela implique donc un deuxième logement.

Le Pays Sud Bourgogne (devenu ensuite PETER Mâconnais Sud Bourgogne) s'est engagé à porter un projet de colocations pour les étudiants dans le but de faciliter leur expérience sur le territoire (logements agréables, accessibles de par leur localisation et de par leur coût modéré, colocations pour reproduire l'esprit d'internat) et de leur donner envie d'y revenir.

Cette action, d'une part, sera d'autant plus renforcée si des actions favorisant l'accueil de jeunes médecins remplaçants ou souhaitant s'installer sont également mises en place (par exemple : mutualisation d'actions d'accueil des étudiants avec les CPTS du territoire, etc.). D'autre part, l'accueil et l'accompagnement d'autres professionnels de santé (médecins spécialistes, etc.) sont également importants.

##### Objectifs de l'action

##### Objectif général :

- Créer les conditions pouvant contribuer à faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire Mâconnais Sud Bourgogne,
- Promouvoir l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de professionnels de santé.

##### Objectifs opérationnels :

- Proposer une solution de logement facilement accessible financièrement et

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
|                                       | <p>géographiquement aux étudiants,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un mode d'hébergement convivial, sous forme de colocation,</li> <li>- Offrir des tarifs d'hébergement très attractifs par rapport au marché locatif privé,</li> <li>- Communiquer sur le dispositif auprès des étudiants en médecine et des maitres de stage,</li> <li>- Améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants en médecine dans le réseau de professionnels de santé,</li> <li>- Faire découvrir le territoire aux étudiants en médecine.</li> </ul>  |
| <p><b>Description du projet</b></p>   | <p><b>Résumé :</b><br/> Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, trois colocations sont opérationnelles : un appartement de type T3 à Mâcon, un appartement de type T3 à Cluny, un appartement de type T4 à Tournus, ce qui représente 10 places au total.</p> <p>La gestion locative est assurée par le service CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) de l'Association pour l'Insertion, le Logement et l'Emploi Sud Bourgogne (AILE) (état des lieux, baux, suivi des abonnements etc.)<br/> L'ameublement des appartements a été pris en charge par le Pays Sud Bourgogne en 2017 (16 000 €).<br/> Depuis le début, le projet bénéficie de subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional.</p> <p>La location peut être ouverte à d'autres étudiants du secteur médical ou paramédical s'il y a de la vacance, voire à d'autres étudiants ou de jeunes travailleurs du secteur médical ou médico-social.</p> <p><u>Montant des loyers en 2025</u> : 200 €/mois pour les internes, 200 € forfaitaire pour le séjour pour les externes (durée des stages d'externat : 5 à 7 semaines).<br/> <u>Bilan d'occupation des 3 logements</u> (de 2017 à 2024) : 205 étudiants accueillis (56% internes et 44% externes).</p> <p><b>Porteur</b> (si connu) : PETR Mâconnais Sud Bourgogne et la mission locale Aile Sud Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : ARS BFC, Conseil Régional BFC, Conseil Départemental 71, les centres hospitaliers et les professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, CRGE (Collège Régional des Généralistes Enseignants), collectivités, Mâcon Habitat.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : étudiants internes en médecine générale prioritairement. Les étudiants externes, ainsi que tous les autres étudiants médicaux et paramédicaux peuvent avoir accès aux logements sous réserve de disponibilité.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <p><b>Résultats attendus</b></p>      | <p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS</p>   |
| <p><b>Calendrier prévisionnel</b></p> | <p>Durée du CLS</p>   |
| <p><b>Financement</b></p>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : Budget prévisionnel de fonctionnement stable depuis le début :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant total du projet : 35 000 € (recettes des loyers déduites)</li> <li>- Financements : 12 000 € du Conseil Régional, 5 000 € du Conseil Départemental (financement forfaitaire), autofinancement par le PETR</li> <li>- Recettes des loyers (moyenne sur 7 années de fonctionnement) : 12 000 €</li> </ul>   |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'AS</p> <p><b>Cofinancements</b> :<br/> PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Conseil Régional BFC (dispositif « Territoires En Action », Conseil Départemental 71 (Dispositif Hippocrate 71)</p>   |
| <p><b>Indicateurs</b></p>  | <p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étudiants bénéficiaires des logements /an ou semestre</li> <li>- Nombre de nuitées d'étudiants par appartement et sur le territoire</li> <li>- Nombre de stages réalisés sur le territoire</li> <li>- Nombre de maîtres de stage partenaires</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> :</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> |
| <p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p> | <p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Défi régional du PRS 2018-2028 « Démographie médicale » et orientation « Offre et accès aux soins ».</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, Plan d'Égalité d'Accès aux soins (2017) et Stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 » (2018)</p> <p>Loi « Valletoux » du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels.</p>   |
| <p><b>Transversalité</b></p>   | <p><b>FA 1.2, 1.3 et 1.4</b></p>  |

## AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

### Fiche-action n° 1.3

#### Développer une collaboration avec les CPTS du territoire

##### Motivation de l'action, contexte

La dimension territoriale et le travail en réseau occupent une place prépondérante dans les choix d'installation des internes. En effet, 81% d'entre eux estiment que la présence d'un hôpital et d'autres professionnels de santé sur le territoire sont essentiels.

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) créées par la loi de Modernisation du système de santé (2016) offrent une opportunité pour faire évoluer les pratiques professionnelles en faveur du parcours du patient et de la prise en charge ambulatoire. Il s'agit notamment pour les professionnels sanitaires, sociaux et médicosociaux de coordonner et coopérer autour du parcours de soins, d'améliorer leurs conditions d'exercice et de favoriser l'attractivité du territoire, le tout formaliser autour d'un projet de Santé, validé par l'ARS et la CPAM.

Afin qu'une CPTS devienne un levier majeur pour les professionnels, les patients et le territoire du CLS, elle doit se baser sur deux principes :

- Une association la plus diversifiée possible d'acteurs de santé volontaires pour se coordonner,
- Une approche populationnelle correspondant aux besoins de santé insuffisamment couverts sur le territoire.

La constitution de CPTS est basée sur le volontariat et ne peut être créée que sous l'impulsion des acteurs de santé et prioritairement, les professionnels de santé de ville.

Sur le territoire Mâconnais Sud Bourgogne, plusieurs CPTS ont émergé :

- La CPTA du Tournugeois, signée en décembre 2023,
- La CPTS du Mâconnais, signée en décembre 2024.

Cependant, tout le territoire du CLS Mâconnais Sud Bourgogne, à ce jour, n'est pas couvert par les CPTS.

Afin de respecter les compétences et la place de chaque acteur, il apparaît important que les CPTS et le CLS s'articulent davantage en cohérence avec les projets de santé de chacun. Par conséquent, les enjeux de mutualisation des travaux en termes de déclinaison populationnelle et territoriale sont deux grandes lignes directrices de ce travail.


##### Objectifs de l'action

##### Objectifs généraux :

- Développer les coopérations entre les professionnels de santé,
- Respecter les compétences et la place de chaque acteur,
- Améliorer le maillage territorial,
- Attirer et fidéliser des professionnels et améliorer l'offre de soins.

##### Objectifs opérationnels :

- Développer et consolider le réseau professionnel territorial,
- Favoriser l'attractivité du territoire pour ces professionnels,
- Organiser les initiatives et coopérations existantes dans les territoires,
- Fédérer les acteurs de santé autour d'actions mutualisées.

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <p><b>Description du projet</b></p>   | <p><b>Résumé :</b><br/>L'exercice coordonné, pluridisciplinaire, préventif, transversal et territorial est l'un des points d'ancrage majeur à la fois des CPTS et CLS.</p>  |
|                                       |  <p><b>La CPTS du Tournugeois :</b><br/>46 communes pour une population de 30 000 environ (taille 1)</p> <p><b>La CPTS du Mâconnais :</b><br/>43 communes pour une population de 80 000 environ (taille 2)</p>   |
|                                       | <p>La démarche de travail de mutualisation envisagée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer et participer aux groupes de travail des CPTS dans le cadre des projet de santé des CPTS en cours d'élaboration,</li> <li>- Participer à la mobilisation des professionnels de santé,</li> <li>- Créer des temps d'échanges réguliers avec les CPTS,</li> <li>- Identifier avec le concours des CPTS des projets communs à porter au service du territoire et de la population,</li> </ul> |
|                                       | <p><b>Porteur</b> (si connu) : CPTS du territoire, CPAM 71, ARS BFC et PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : MSP et CPTS du territoire, centre de santé territorial, CPAM 71, FEMASCO, Région, autres professionnels de santé, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne</p>   |
|                                       | <p><b>Résultats attendus</b></p>  |
| <p><b>Calendrier prévisionnel</b></p> | <p>Durée du CLS</p>   |
| <p><b>Financement</b></p>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'AS</p> <p><b>Cofinancements</b> : ACI CPTS, ARS en fonction des crédits disponibles</p>  |
| <p><b>Indicateurs</b></p>             | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions mutualisées,</li> <li>- Nombre de temps d'échanges annuels,</li> </ul>  |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage/nombre de professionnels adhérents à la CPTS sur son territoire (données CPTS),</li> <li>- Part du territoire CLS couvert en CPTS.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle et au terme du CLS en cours.</p> <p><b>Source :</b></p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p> |
| <p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p> | <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Livret 6 du PRS : « Offre de santé »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels</p>   |
| <p><b>Transversalité</b></p>   | <p><b>FA 1.2, 1.3 et 1.4</b></p>  |

## AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

### Fiche-action n° 1.4

#### Déployer la E-santé et soutenir les démarches innovantes

##### Motivation de l'action, contexte

Depuis 2019, le ministère chargé de la Santé porte une stratégie nationale du numérique en santé. Elle a pour but d'accélérer la sécurisation des échanges et du partage des données en s'appuyant sur des documents de référence et services socles : SEGUR du numérique et « Mon espace Santé ». Si le premier souhaite généraliser le partage fluide et sécuriser des données de santé entre professionnels et usagers pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner, le second en sa qualité de service public permet à chacun de stocker et de partager ses données comme ses documents de santé en toute sécurité, pour être mieux soigné.

La E-santé fait et fera encore évoluer les pratiques, les comportements et les relations avec les usagers en favorisant l'autonomie des personnes, que ce soit par la télémédecine (téléconsultations, télé-suivis et télé-expertises), par l'utilisation d'outils de partage des données (Mon espace santé) et de coordination des parcours (eTICSS) ou l'exploitation et la gestion de données massives (Big data) de santé dans un objectif de pilotage (identification de facteurs de risque de maladie, aide au diagnostic, au choix et au suivi de l'efficacité des traitements, pharmacovigilance, épidémiologie...).

Le territoire Mâconnais Sud Bourgogne est confronté à différents enjeux en matière d'accès aux soins en raison des risques de désertification médicale, augmentés par les difficultés d'accès à certains spécialistes (dermatologie) et mobilité pour certaines personnes en particulier en milieu rural. Par ailleurs, l'évolution de la pratique de la médecine et le virage ambulatoire modifient l'organisation des soins. La télémédecine constitue une réponse à une carence dans la prise en charge d'un patient (manque de ressources localement, compétences rares...) et une opportunité d'améliorer la prise en charge existante.

La réponse à ces enjeux et évolutions peut passer par la mise en œuvre de solutions innovantes, à l'initiative des professionnels de santé ou des élus en particulier.

##### Objectifs de l'action

###### Objectif général :

- Favoriser le développement de la télé-expertise et des téléconsultations assistées sur le territoire du CLS,
- Promouvoir les services du SEGUR numérique (MMS, DMP, MES, eTICSS...).
- Accompagner la mise en place de projets innovants en réponse aux besoins et aux enjeux du territoire,
- Faciliter le parcours des patients par une meilleure coordination et une réponse au plus près de leurs besoins.

###### Objectifs opérationnels :

- Communiquer sur les dispositifs auprès des professionnels de santé, CPTS, MSP, etc.,
- Accompagner les démarches innovantes avec un soutien méthodologique.

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <p><b>Description du projet</b></p>   | <p><b>Résumé :</b><br/> <b>La démarche suivante est envisagée :</b><br/> <b>Au titre de la E-santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser les offres de télé-expertise de l'ARS BFC via le Grades sur la plateforme Telmi sur le territoire du CLS en lien avec professionnels de santé,</li> <li>- Accompagner l'accès à la télé-expertise au sein des exercices coordonnés du territoire (MSP et CPTS) et des ESMS,</li> <li>- Promouvoir les outils de coordination du SEGUR Numérique (MSS et Globule en priorité) par le biais des CPTS, les officines, les EHPAD et établissements accueillant des personnes en situation de handicap afin d'améliorer le lien ville/hôpital/ESMS</li> </ul> <p><b>Au titre des démarches innovantes :</b><br/> Le rôle du PETR dans l'émergence des projets innovants est d'accompagner les porteurs de projet en cas de besoin et les aider à le faire connaître et à le valoriser auprès des partenaires du territoire.</p> <p><b>Porteur</b> (si connu) : ARS BFC, CPAM 71, PETR Mâconnais Sud Bourgogne, Professionnels de santé, CPTS, MPS et tout autre porteur de projets.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> PETR, ARS, CPAM 71, Conseil Régional, Centre de santé départemental 71, centres hospitaliers, polyclinique, professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, plateforme territoriale d'appui.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> population du territoire.</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <p><b>Résultats attendus</b></p>      | <p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS</p>   |
| <p><b>Calendrier prévisionnel</b></p> | <p>Durée du CLS</p>   |
| <p><b>Financement</b></p>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> selon les projets</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Mise à disposition du temps de l'AS et 100% en lien avec les programmes régionaux (GRADES – TELMI –AAP téléconsultation assistée)</p> <p><b>Cofinancements :</b> selon les projets, conseil Régional BFC avec mobilisation du FRES</p>  |
| <p><b>Indicateurs</b></p>             | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de requérant en télé-expertise</li> <li>- Nombre d'usages de télé-expertise</li> <li>- Nombre d'usage de MSS</li> <li>- Nombre d'usage Globule</li> <li>- Nombre de projets innovants mise en œuvre</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b></p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé du CLS en lien avec le chargé de mission développement territorial en santé de l'ARS</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p> | <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Faire progresser la pertinence des soins, performance et la qualité du système de santé - Soutenir l'innovation (technologique, thérapeutique, organisationnelle)</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Programme SEGUR Numérique, E-santé</p> <p>Loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels.</p> |
| <p><b>Transversalité</b></p>   | <p><b>FA 1.1 et 1.3</b></p>   |

## AXE 2 : PREVENIR ET PROMOUVOIR LA SANTE A TOUS LES ÂGES DE LA VIE

### Fiche-action n° 2.1

## Contribuer au déploiement de la politique régionale de Prévention et de promotion de la santé

### Motivation de l'action, contexte

Le terme de promotion de la santé apparaît au début des années 80, conceptualisé notamment avec la charte d'Ottawa en 1986.

En 1999, pour l'Organisation Mondiale de la Santé, "La Promotion de la santé représente un processus social et politique global, qui comprend non seulement des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus mais également des mesures visant à changer la situation sociale, environnementale et économique, de façon à réduire ses effets négatifs sur la santé publique et sur la santé des personnes. **La promotion de la santé est le processus qui consiste à permettre aux individus de mieux maîtriser les déterminants de la santé et d'améliorer ainsi leur santé. [...]** "

La Charte d'Ottawa se réfère ainsi à la définition de la santé de l'OMS (constitution de 1946) : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »



« La santé est multidimensionnelle. La politique actuelle de santé affiche la volonté de mettre en place une approche de promotion de la santé, qui inclut la prévention, intervenant dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

L'efficacité de toute politique de prévention nécessite avant tout de la cohérence entre les messages, l'environnement et les ressources individuelles.

La responsabilité collective est illustrée par :

- Le rôle des collectivités territoriales (aménagement urbain, restauration collective)
- Les services de l'État (Éducation Nationale, protection judiciaire de la jeunesse, logement, travail...).

Les leviers visant à améliorer les capacités individuelles sont :

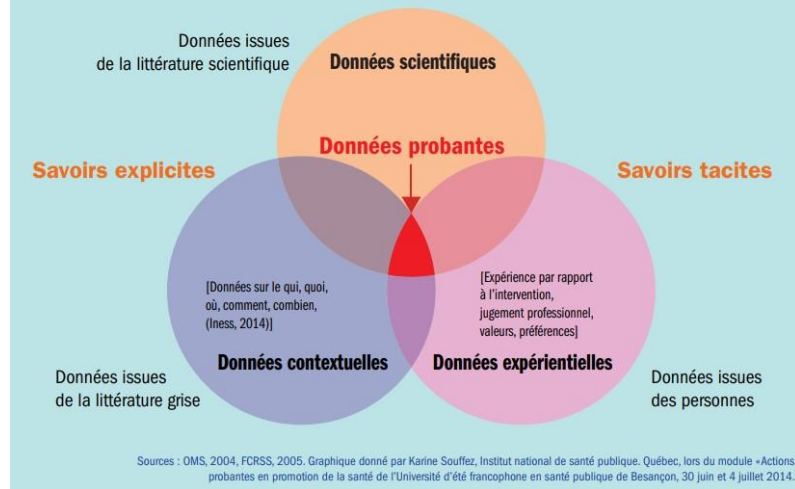
- L'empowerment,
- L'adaptation des messages et des vecteurs de communication,
- La littératie en santé.

La mise en synergie des contributeurs locaux participe au succès d'un programme territorial multi partenarial de prévention, et le rôle des divers dispositifs tels que les contrats locaux de santé trouve là tout son sens. »<sup>1</sup>

Les nouvelles stratégies nationales et régionales en santé placent donc au cœur de ces définitions les données probantes et le partage de connaissances.

<sup>1</sup> Haut Conseil de la Santé Publique

**Les données probantes : à la croisée des données scientifiques, des données contextuelles et des données expérientielles**



L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a ainsi réuni les acteurs régionaux et départementaux au sein d'un réseau spécifiquement créé pour le déploiement de sa politique régionale de prévention et de promotion de la santé : le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS).

Installé depuis le 26 septembre 2019, celui-ci cherche à améliorer la qualité des actions et des programmes de prévention et de promotion de la santé mis en place en Bourgogne-Franche-Comté.

Le RRAPPS a pour objectifs de :

- Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale,
- Professionnaliser les acteurs locaux pour améliorer l'efficacité de la politique de prévention,
- Construire, en lien avec les délégations départementales de l'ARS, une offre de prévention pour répondre aux besoins sur chaque territoire.

**Objectifs généraux :**

- Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »,
- Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS).

**Objectifs opérationnels :**

- Agir auprès des jeunes en priorisant l'approche prévention-promotion de la santé en favorisant l'acquisition de compétences psychosociales afin de diminuer les conduites à risques (tabagisme, substances addictives, usage des écrans, etc.),
- Agir auprès de la population en priorisant l'approche prévention-promotion de la santé en favorisant la sensibilisation et l'information,
- Sensibiliser les professionnels via des temps de formations, des temps d'information et d'échanges, une diffusion de ressources, en ciblant l'approche thérapeutique du patient,
- Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS,
- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS,
- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets,

**Objectifs de l'action**

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
|                                     | <p>campagnes de prévention...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer et participer aux instances départementales : comité départemental RRAPPS et ½ journée PNNS annuels.</li> </ul>  |
| <p><b>Description du projet</b></p> | <p><b>Résumé :</b> Au titre du RRAPPS,<br/>L'animateur santé pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer les actions de promotion et de prévention de la santé auprès des élus du territoire et partenaires,</li> <li>- Mobiliser le partenariat afin de faciliter la diffusion de l'information auprès de la population (campagne de promotion du dépistage organisé des cancers),</li> <li>- Proposer des temps de présentation d'outils en lien avec les partenaires (Promotion Santé : Pass Santé Jeunes, formation CPS, etc.),</li> <li>- Soutenir à l'échelle du territoire le déploiement d'un projet dans le cadre du déploiement des programmes probants ;</li> <li>- Contribuer aux actions menées par les CPTS du territoire en lien avec la thématique.</li> <li>- Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'AS participera aux instances départementales liées à la PPS.</p> <p><b>Thématiques</b> (approche par déterminants ou par population) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Addictions</b> : promotion des programmes probants « UNPLUGGED », « PRIMAVERA », « PROTECT », pour un déploiement sur le territoire en lien avec les opérateurs identifiés par l'ARS ;</li> <li>• <b>Compétences Psycho-Sociales</b> : promotion des programmes probants et formations pour un déploiement sur le territoire, en lien avec les opérateurs identifiés par l'ARS ;</li> <li>• <b>Cancers</b> : Promotion du dépistage organisé des cancers (en particulier lors des opérations Octobre rose pour le cancer du sein et Mars bleu pour le cancer colorectal) via la coordination de la communication, du montage des projets, de la mise en réseau en veillant au bon maillage territorial.</li> <li>• <b>Précarité</b> : « bilan prévention » avec la CPAM 71 : L'enjeu pour l'ARS et la CPAM 71 est de « favoriser le repérage des facteurs de risque de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), d'inciter les patients à réaliser les dépistages (cancers, IST...) ainsi que les rappels de vaccination et de les encourager à devenir acteurs de leur santé. Il permet au médecin d'engager une démarche de sensibilisation et de prévention individualisée auprès des patients, en promouvant des comportements favorables à leur santé » ;</li> <li>• <b>Personnes âgées</b> : transversalité avec la fiche action n°4.</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : ARS BFC, Promotion Santé, CPAM 71 et PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Promotion Santé, ARS, Addictions France, Maison des Adolescents, Association Le Pont, association Le Pas Sud Bourgogne, , Education</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <p>Nationale, Mission Locale, Police Judiciaire de la Jeunesse, CCAS, centres de loisirs, associations sportives, établissements du secondaire et supérieurs, Conseil départemental 71, Centre de santé départemental, REPPPOP, Mutualité Française BFC, CPAM 71, REAAP, MSP et CPTS du territoire, Réseau Sport Santé, Centre Régional de Dépistage des Cancers BFC, CAF, DDETTTS, collectivités porteuses de CTG, PAT, Contrat de Ville (Politique de la Ville) souhaitant s'engager, Avenir santé, Unis – cité, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population du territoire avec une attention particulière portée au public jeune, au public en situation de précarité et aux personnes âgées</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>   | Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS   |
| <b>Calendrier prévisionnel</b>  | Durée du CLS   |
| <b>Financement</b>  | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : Coût chargé de personnels relatifs à l'Animateur Santé</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'Animateur Santé, ainsi que les opérateurs sous CPOM avec l'ARS. Ils sont mobilisables dès lors que les actions sont inscrites dans leur programmation.</p> <p><b>Cofinancements</b> : PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p>   |
| <b>Indicateurs</b>  | <p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Nombre de personnes bénéficiaires</li> <li>- Participation aux instances pour l'AS</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> :</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : Animateur Santé</p>   |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Orientation régionale « Prévention » et Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la santé</p> <p><b>Lien parcours</b> : Addictions, Cancers, Compétences Psycho Sociales, Personnes âgées, Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : lien avec : Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), Politique de la Ville (Quartiers Prioritaires de la Ville - QPV), Convention Globale de Coopération (CTG)</p>  |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 1.3, 2.2, 4 et 5.3</b>   |

## AXE 2 : PREVENIR ET PROMOUVOIR LA SANTE A TOUS LES ÂGES DE LA VIE

### Fiche-action n° 2.2

#### Développer une démarche Nutrition à l'échelle du PETR Mâconnais Sud Bourgogne

##### Motivation de l'action, contexte

La mise en place d'une politique nutritionnelle est apparue, au cours des vingt dernières années, comme une priorité de santé publique. Le rôle joué par la nutrition comme facteur de protection ou de risque des pathologies les plus répandues en France est de mieux en mieux compris, qu'il s'agisse du cancer, des maladies cardiovasculaires, de l'obésité, de l'ostéoporose ou du diabète de type 2.

Le quatrième PNNS 2019-2024 est essentiellement axé sur la **promotion d'une nutrition satisfaisante pour tous les groupes de population**, avec un accent particulier pour les groupes défavorisés/à moindre niveau d'éducation. Il s'inscrit dans le cadre global d'une contribution de la France à l'atteinte des objectifs du **développement durable**. Il s'articule avec d'autres plans, programmes ou stratégies mis en œuvre par le gouvernement, qui le complètent, l'accompagnent, l'amplifient ou entrent en synergie avec lui. Ces outils concourent à l'atteinte de l'objectif d'amélioration de la santé de l'ensemble de la population dans le domaine de la nutrition :

- Approche par **l'alimentation** (Programme national pour l'alimentation),
- Approche par **l'activité physique** (Stratégie Nationale Sport Santé, Plan vélo),
- Approche par **pathologie** (Obésité, cancers),
- Approche par **population** (Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ; périnatalité),
- Approche **environnementale** (Contaminants et Durabilité).

En Bourgogne-Franche-Comté, le PRS 2018-2028 intègre un parcours nutrition santé articulé autour de 3 objectifs généraux :

- Approfondir les actions de prévention en matière de nutrition en les adaptant aux populations ou aux milieux les plus à risques dans une démarche de promotion de la santé en conformité avec la charte d'Ottawa,
- Améliorer la pertinence de la prise en charge de l'obésité des adultes et des jeunes de moins de 18 ans, dans une logique de graduation du parcours du patient,
- Développer l'activité physique et sportive adaptée auprès des populations prioritaires.

La **politique de santé nutritionnelle** contribue ainsi à la déclinaison :

- **De la stratégie nationale sport santé,**

Son objectif est d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie. La Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS) 2019-2024 porte l'ambition de changer de faire reconnaître pleinement l'activité physique et sportive comme facteur de santé physique et mentale, et de proposer des solutions qui permettent de déployer cette activité dans des conditions sécurisées, reposant sur des pratiques adaptées, accessibles, voire labellisées avec un encadrement compétent.

Au niveau régional, la Stratégie Régionale Sport Santé BFC 2019-2024 inscrit des actions régionales en faveur de la santé dans le cadre et les objectifs nationaux de la SNSS. Cette déclinaison régionale porte sur 2 axes majeurs : promouvoir la santé et le bien être par l'activité physique et sportive ; développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins d'appui thérapeutique.

Plus localement, fin 2017, le CCAS de Mâcon a travaillé sur le développement du sport santé sur la commune. Les travaux engagés ont permis de développer des partenariats au niveau des administrations et du réseau sport-santé régional, une formation de sensibilisation auprès des médecins du territoire et le développement de créneaux sport santé au sein de quelques associations sportives de Mâcon. Suite à cette expérience positive, un poste de chargé de développement « sport-santé » a été créé et est porté par le CCAS de la Ville de Mâcon.

- **Des interventions destinées aux jeunes, de type « Crocky bouge » ou encore la démarche probante ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité).**

La promotion de la santé appliquée à la nutrition désigne à la fois les comportements alimentaires et les activités physiques, qui sont des déterminants majeurs de la santé.

Les interventions probantes à destination des établissements scolaires sont ainsi désignées comme leviers et processus qui confèrent aux populations les moyens d'optimiser leur alimentation, et de faire des choix :

- **« Crocky bouge »** : programme de prévention primaire du surpoids de l'enfant destiné aux enfants (idéalement CP) et à leurs parents avec un objectif de santé globale sans cibler en particulier les enfants en surpoids.
- **ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité)** : basée sur une étude menée sur 4 ans et en milieu scolaire, il s'agit d'encourager les jeunes à pratiquer une activité physique en agissant sur les connaissances du jeune, sur son entourage tout en facilitant l'accès aux activités elles-mêmes.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) du Mâconnais Sud Bourgogne a fait le choix d'intégrer ces déterminants de santé majeurs comme enjeux indispensables au déploiement des politiques d'aménagement du territoire (comportements favorables à la santé ou modes de vie sains).

#### **Objectifs généraux :**

- Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »,
- Développer l'activité physique et sportive adaptée auprès des populations prioritaires,
- Mettre en place une dynamique PNNS à l'échelle du territoire formaliser par la signature de la charte PNNS.

#### **Objectifs opérationnels :**

- Agir auprès des jeunes en priorisant l'approche prévention-promotion de la santé via la mise en place d'interventions telles qu'ICAPS, « Crocky bouge »,
- Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - dispositif régional de sport sur ordonnance,
- Sensibiliser les professionnels via des temps de formations, des temps d'information et d'échanges, une diffusion de ressources, en ciblant l'approche thérapeutique du patient,
- Faire remonter les besoins connus sur le territoire à l'ARS,
- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS,
- Contribuer et participer aux instances départementales annuelles : comité départemental RRAPPS et ½ journée PNNS,
- Coordonner à l'échelle du territoire une dynamique PNNS, en fonction de la démarche engagée et validée par la collectivité.

## **Objectifs de l'action**

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <p><b>Description du projet</b></p> | <p><b>Résumé :</b><br/> L'animateur santé pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer les actions de promotion et de prévention de la santé auprès des élus du territoire et partenaires,</li> <li>- Proposer des temps de présentation d'outils en lien avec les partenaires (Promotion Santé, réseau sport-santé et PASS, REPPPOP, etc),</li> <li>- Contribuer aux actions menées par les CPTS du territoire en lien avec la thématique.</li> <li>- Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes ;</li> <li>- Coordonner à l'échelle du territoire une dynamique PNNS, en fonction de la démarche engagée et validée par la collectivité.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'AS participera aux instances départementales liées à la PPS.</p> <p><b>Démarche envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nutrition :</b> Promotion du programme « Crocky bouge » pour un déploiement sur le territoire en lien avec le REPPPOP, réseau expert de l'obésité pédiatrique,</li> <li>- <b>Sport Santé :</b> Promotion du dispositif PASS « sport sur ordonnance » auprès des professionnels et des personnes concernées : lisibilité des dispositifs « sport-santé » pour faciliter l'orientation des personnes atteints d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques ou en perte d'autonomie.</li> <li>- <b>ICAPS :</b> Promotion et mobilisation des partenaires afin de favoriser la mise en place d'une démarche ICAPS sur le territoire,</li> <li>- <b>PNNS :</b> Promotion du PNNS auprès des collectivités, villes et entreprises, afin de fédérer et valoriser toutes les actions déjà réalisées à l'échelle du territoire (PAT existants, économie sociale et solidaire, etc.). Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne pourrait être alors signataire de la charte PNNS, afin de valoriser les démarches des intercommunalités et des communes engagées sur la thématique nutrition sans pour autant se substituer à celles-ci. La plus-value de l'action du PETR porterait donc davantage à la mise en réseau.</li> </ul> <p><b>Porteur (si connu) :</b> ARS BFC, Promotion Santé, CCAS de Mâcon et PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> Promotion Santé, ARS, CCAS de Mâcon, Réseau Sport Santé, DRJSCS, DDCS, CDOS, Association Le Pont, Education Nationale, centres de loisirs, associations sportives, Centre de santé départemental, REPPPOP, CPAM 71, REAAP, MSP, CPTS, Réseau Sport Santé, Centre Régional de Dépistage des Cancers BFC, PTA-DAC 71, collectivités porteuses de PAT, Contrat de Ville (Politique de la Ville), CCAS porteur Maison sport santé etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> ensemble de la population du territoire avec une attention particulière portée au public jeune, au public en situation de précarité et aux personnes âgées</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
|                                     | <p><b>Résultats attendus</b></p>   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Calendrier prévisionnel</b>  | Durée du CLS<br>Comité Départemental RRAPPS annuel  |
| <b>Financement</b>  | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> Coût chargé de personnels relatifs à l'Animateur Santé</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> Mise à disposition du temps de l'Animateur Santé, ainsi que les opérateurs sous CPOM avec l'ARS. Ils sont mobilisables dès lors que les actions sont inscrites dans leur programmation.</p> <p><b>Cofinancements :</b> PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p>  |
| <b>Indicateurs</b>  | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés</li> <li>- Participation aux instances pour l'AS</li> <li>- Charte d'engagement PNNS signée</li> </ul> <p>- <b>Indicateurs secondaires (données externes au CLS) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes bénéficiaires du PASS/an</li> <li>- Nombre de professionnels de santé prescripteurs (MG, MK...)</li> </ul> <p><b>Valeur initiale :</b> 0</p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Source :</b><br/> Accueil - EsPASS<br/> Recommandations PNNS<br/> <a href="https://www.mangerbouger.fr/">https://www.mangerbouger.fr/</a><br/> Supports validés scientifiquement comme les documents de SPF, HAS, ANSES</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> Animateur Santé</p> |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Orientation régionale « Prévention » et Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la santé</p> <p><b>Lien parcours :</b> Nutrition santé, Personnes âgées, Précarité</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> lien avec : Plan National Nutrition Santé, Sport Santé, Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), Politique de la Ville (Quartiers Prioritaires de la Ville - QPV), Convention Globale de Coopération (CTG) et SCoT Mâconnais Sud Bourgogne</p>  |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 1.3, 2.1, 4 et 5.3</b>  |

## AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE SANTE MENTALE

### Fiche-action n° 3.1

#### Coordonner le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) et coanimer les Groupes de Travail identifiés à destination des publics jeunes et adultes

##### Motivation de l'action, contexte

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé mentale comme « *un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* ». Selon l'OMS, les troubles mentaux ou neurologiques touchent 1 personne sur 4 dans le monde. En France, une personne sur 5 environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

L'approche française de la santé mentale comporte trois dimensions :

1. Les troubles mentaux ou troubles psychiatriques qui se réfèrent à des classifications diagnostiques internationales renvoyant à des critères et à des actions thérapeutiques ciblées et qui correspondent à des troubles de durée variable plus ou moins sévères,
2. La détresse psychologique ou souffrance psychique réactionnelles, état de mal-être réactionnel à des situations éprouvantes et/ou des difficultés existentielles,
3. La santé mentale positive qui fait référence soit à l'épanouissement personnel, soit à des caractéristiques de la personnalité (optimisme, estime de soi, capacité à faire face aux difficultés).

Le CLSM est une instance de concertation et de coordination qui doit par conséquent permettre à tous les acteurs concernés par la santé mentale de créer du lien, de développer une culture commune, de partager des compétences, fédérer et coordonner les initiatives locales et travailler dans un esprit de complémentarité sur les questions de santé mentale présentes au sein du territoire. Le CLSM constitue un appui pour les élus locaux au titre des problématiques qu'ils rencontrent sur leur territoire et des initiatives qu'ils souhaiteraient développer au titre de la santé mentale. Le CLSM est aussi un moyen de pallier la rareté des moyens humains et financiers en cherchant de nouvelles modalités de travail telles que la coopération.

Le Mâconnais Sud Bourgogne a initié cette démarche depuis 2014, concrétisée par une 1<sup>ère</sup> convention cadre en date du 19 décembre 2018.

Cette 1<sup>ère</sup> contractualisation a permis de structurer des instances de gouvernance, des commissions de travail, ainsi que le travail en réseau des partenaires.

Fort de ces années de fonctionnement, le CLSM Mâconnais Sud Bourgogne a souhaité porter également son attention sur les jeunes, là où le 1<sup>er</sup> CLSM était orienté vers les problématiques rencontrées par la population adulte. Cette volonté unanime des professionnels du territoire s'appuie sur le nombre croissant des difficultés rencontrées par les jeunes, notamment après la période COVID.

Le travail du CLSM s'inscrit dans le cadre de nombreux travaux en cours et notamment dans celui du Projet Territorial de Santé Mentale. La santé mentale est par ailleurs l'un des axes prioritaires du Projet Régional de Santé, et est la grande cause nationale en 2025.

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <p><b>Objectifs de l'action</b></p> | <p><b>Objectifs principaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la déstigmatisation des questions de santé mentale en vue d'améliorer la prévention et de favoriser l'intégration des personnes concernées dans la société,</li> <li>- Développer une culture commune autour de la Santé Mentale,</li> <li>- Favoriser la coordination et le développement du travail en réseau, pour permettre l'élaboration d'actions concertées en réponse aux problématiques de santé mentale exprimées au niveau du territoire.</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner le CLSM : animer les instances de gouvernance (comité technique, comité de pilotage et assemblée plénière mutualisés avec la gouvernance du CLS) et les commissions de travail ;</li> <li>- Suivre les actions émanant du CLSM ;</li> <li>- Faire connaître le CLSM auprès des partenaires potentiels et du grand public,</li> <li>- Travailler à davantage de coopération avec les CPTS du territoire en fonction de leur projet de santé (coopération, mutualisation d'actions, etc.)</li> <li>- Faire le lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale.</li> </ul>  |
| <p><b>Description du projet</b></p> | <p><b>Résumé :</b></p> <p>Le PETR est l'animateur du CLSM. Il veillera donc à la mise en place de l'ensemble de la gouvernance du CLSM, à son bon déroulement et à son évaluation.</p> <p><b>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Au titre de la coordination et du pilotage de la gouvernance :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunir régulièrement le comité technique,</li> <li>- Animer le comité de pilotage, après l'avoir préparé en comité technique,</li> <li>- Préparer en comité technique l'assemblée plénière.</li> </ul> </li> <li>• <b>Au titre de l'animation des commissions de travail sur les thématiques identifiées :</b></li> </ul> <p>Le CLSM est composé de 3 commissions se réunissant pour travailler sur des thématiques spécifiques. Il est proposé ci-dessous un cadre générique des orientations de travail qui seront définies au sein de la convention cadre. Par ailleurs, l'aspect opérationnel des actions sera conditionné aux besoins des professionnels participant aux commissions pour une meilleure efficacité de l'action publique.</p> <p><b>Commission 1 : Proximité - parcours – continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interconnaissance entre les acteurs du territoire,</li> <li>- Valoriser à l'échelle du territoire les ressources existantes et leur mise en réseau.</li> </ul> <p><b>Commission 2 : Usagers et entourage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les familles,</li> <li>- Lutter contre l'isolement : « allers vers », pair-aidance, ...</li> </ul> <p><b>Commission 3 : Promotion de la Santé Mentale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation annuelle des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM),</li> <li>- Organisation de formations « 1ers secours en santé mentale »,</li> <li>- Organisation de formations « Prévention suicide »,</li> </ul> |

- A moyen terme, mettre en place un événement « Biennale de la santé mentale » avec le concours des partenaires engagés dans la démarche,

#### **Commission Technique d'Etudes et de Régulation (CTER) :**

Au cours du 1<sup>er</sup> CLSM, l'instauration de la CTER ayant pour objectif de contribuer à créer une culture de parcours de vie et de soins inter-institutions par l'ouverture, la coopération et la diversité des plateaux techniques, a été effective. Elle fonctionne au rythme d'une fois par mois avec la participation des directions et cadres des établissements sociaux des territoires Mâconnais Sud Bourgogne et du Charolais Brionnais, et désormais au niveau départemental.

Aussi, compte tenu de l'évolution des statuts de la CTER, notamment de la signature d'un accord-cadre de coopération avec l'ARS BFC et le Département de Saône-et-Loire, la CTER ne figurera plus en tant que commission au CLSM renouvelé. Néanmoins, des liens étroits perdureront ponctuellement en fonction des besoins de la CTER et du CLSM en vigueur.

- **Au titre de l'interconnaissance**

- Faire connaître le CLSM auprès d'un grand nombre de partenaires,
- Développer l'interconnaissance et une culture commune, avec le comité technique,
- Faire le lien avec le PTSM.

#### **Actions complémentaires : Guide en santé mentale – plateforme numérique PEP'S**

En 2019, le projet de construire un guide en santé mentale a vu le jour sur le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne. Ce dernier s'est traduit par la mise en place d'une plateforme numérique, effective depuis le 1 avril 2022. Cet outil collaboratif et évolutif permet de recenser les structures en santé mentale du territoire et de proposer des éléments de compréhension (troubles psychiques VS handicap psychique, hospitalisation sans consentement, etc.). Par ailleurs, certaines données du Répertoire national de l'Offre et de la Ressource (ROR) ont pu être également intégrées.

Il convient donc de veiller et d'actualiser le Guide en Santé Mentale annuellement par la mise à jour des informations des structures référencées sur la plateforme.

**Porteur** (si connu) : PETR et partenaires engagés dans la gouvernance

#### **Partenaires, acteurs à mobiliser** : tous les acteurs des secteurs

- Social,
- Médico-social,
- Médical,
- Territorial,
- Associatif,
- Elus locaux,
- Education Nationale,
- Usagers (GEM),
- Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile
- Structures culturelles et de loisirs
- Services d'insertion et d'emploi
- Citoyens en général, etc.

**Population bénéficiaire** : ensemble de la population du territoire

|   |  |
|---|--|
|   | <b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne   |
| <b>Résultats attendus</b>   | Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS   |
| <b>Calendrier prévisionnel</b>  | Durée du CLS   |
| <b>Financement</b>  | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> :</p> <p>Financement des actions par l'ARS. Des subventionnements FIR seront demandés annuellement auprès l'ARS, sous réserve des orientations et des crédits disponibles.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'AS</p> <p><b>Cofinancements</b> : PETR Mâconnais Sud Bourgogne pour l'animation du CLSM et possiblement les autres structures participantes en fonction des projets.<br/>Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne finance à 100% la maintenance de la plateforme numérique PEP'S – Guide en santé mentale.</p>  |
| <b>Indicateurs</b>  | <p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions des différentes instances (commissions, comité technique, comité de pilotage, assemblée plénière),</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions,</li> <li>- Nombre de participants aux actions de promotion sur la santé mentale (SISM, formations PSSM, formation prévention suicide...),</li> <li>- Évolution du partenariat (indicateur qualitatif),</li> <li>- Nombre de structures référencées sur la plateforme numérique PEP'S.</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : AS au titre de la coordination du CLSM en lien avec le chargé de mission DTS</p> |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p><b>Lien parcours</b> : Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet Territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire en cours de renouvellement</li> <li>- Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023</li> </ul>  |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 1.3, 2 et 3.2</b>  |

## AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UNE MEILLEUR SANTE MENTALE

### Fiche-action n° 3.2

#### Déployer les Premiers Secours en Santé Mentale - PSSM

|   |  |
|---|--|
| <b>Motivation de l'action, contexte</b> | <p>Le programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permet de former des Secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.</p> <p>Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.</p> <p>Il existe 2 modules, un module standard et un module jeunes. Ce dernier a été spécialement développé pour les adultes vivant ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs. Il se concentre notamment sur le développement de l'adolescent, les troubles anxieux, la dépression (dont la crise suicidaire et les automutilations non suicidaires), les psychoses, les troubles du comportement alimentaire et les addictions.</p> <p>Dans un contexte sociétal de minimisation et de stigmatisation des troubles psychiques, se former aux premiers secours en santé mentale s'inscrit dans une démarche citoyenne. Le Mâconnais Sud Bourgogne souhaite ainsi former un maximum de professionnels de son territoire.</p> |
| <b>Objectifs de l'action</b>            | <p><b>Objectifs principaux :</b> Mettre en place un programme de formation aux 1ers secours en santé mentale sur le territoire à destination des professionnels, en cohérence avec les publics cibles définis par l'ARS BFC.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Acquérir des savoirs de base concernant les troubles de santé mentale,</li><li>• Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale,</li><li>• Développer des compétences relationnelles (écouter sans jugement, rassurer et donner une information adaptée),</li><li>• Mieux faire face aux comportements agressifs.</li></ul>  |
| <b>Description du projet</b>            | <p><b>Résumé :</b></p> <p>Le CLSM renouvelé, s'axant autour de la déstigmatisation, porte une grande importance également à la prévention.</p> <p>Cette action permet de sensibiliser et de former les professionnels à la santé mentale. Dans ce contexte, déployer des sessions de formations PSSM standard et PSSM Jeunes sur le territoire à destination des professionnels constitue un des leviers.</p> <p><b>Porteur (si connu) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- ARS en tant que financeur de l'action, au titre des deux dispositifs de formations : PSSM et Prévention suicide,</li><li>- PETR Mâconnais Sud Bourgogne et structures du territoire engagées dans cette démarche,</li><li>- CPTS du territoire dans le cas de mutualisation des actions et des moyens.</li></ul>  |

|   |   |
|---|---|
|   | <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutions, professionnels et associations de santé,</li> <li>- Professionnels de l'action sociale et du médico-social,</li> <li>- Associations de santé, d'usagers et/ou de familles,</li> <li>- Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM),</li> <li>- Justice, forces de l'ordre, sapeurs-pompiers,</li> <li>- Services d'aide et d'accompagnement à domicile,</li> <li>- Services d'insertion et d'emploi.</li> </ul> <p><b>Population bénéficiaire :</b> professionnels du territoire</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>   | Mise en place de sessions de formations PSSM standard et PSSM jeunes  |
| <b>Calendrier prévisionnel</b>  | Durée du CLS  |
| <b>Financement</b>  | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> 2 formations par an avec un coût par formation estimé à 3000 € soit 6000 € annuellement (Coût de formation pouvant évoluer pendant la durée du CLS). Sous réserve des crédits disponibles au niveau départemental et régional.</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> 100 % (coût de formation)</p> <p><b>Cofinancements :</b> PETR Mâconnais Sud Bourgogne (coût logistique – location de salles) et CPTS du territoire en cas de mutualisation des actions.</p>  |
| <b>Indicateurs</b>  | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sessions de formation</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Taux de satisfaction des participants</li> <li>- Nombre de personnes ayant acquis des connaissances</li> </ul> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> AS et chargé mission DTS</p>  |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> Concourir à la déstigmatisation de la maladie psychiatrique : agir sur les représentations sociétales en favorisant le travail en réseau par différentes approches.</p> <p><b>Lien parcours :</b> Parcours santé mentale et psychiatrie</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Territorial Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire en cours de renouvellement</li> <li>• Plan Psychiatrie et Santé Mentale 2018-2023</li> </ul>   |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 1.3, 2 et 3.1</b>   |

## AXE 4 : ACCOMPAGNER LE DEPOILEMENT DU PARCOURS GRAND ÂGE

### Fiche-action n°4

#### Contribuer au déploiement des politiques en faveur du maintien à domicile des personnes âgées

##### Motivation de l'action, contexte

Si la population du Mâconnais Sud Bourgogne augmente, elle se caractérise également par l'élévation de sa moyenne d'âge avec la croissance de besoins associés (perte d'autonomie, isolement...). Prendre en compte le vieillissement de la population du territoire et ses conséquences sur l'augmentation de la dépendance demeure un axe important pour le PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

De 2014 à 2020, l'évolution annuelle moyenne de la population du PETR Mâconnais Sud Bourgogne est positive (+0,41 % en moyenne par an). Elle est due à un solde naturel nul et un solde migratoire positif.

A l'échelle des EPCI, l'évolution annuelle de la population sur la période 2014-2020 est variable : la population de la CC Mâconnais Tournugeois a diminué (-0,13 %), la CC du Clunisois a connu une croissance de +0,16 %, la population de la CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais et de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération ont également connu une augmentation respective de +0,43 % et +0,57 %.

La structure de la population du territoire fait apparaître en 2020 :

- Une part des moins de 45 ans (49,4 %) supérieure au niveau départemental (46,3 %), proche du niveau régional (50,0 %) et inférieure au niveau national (53,9 %) ;
- Une part des personnes âgées de 44 à 59 ans (20,2 %) proche des territoires de référence (France : 19,8 %) ;
- Une proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus (30,4 %) inférieure au niveau départemental (33,2 %), proche du niveau régional (29,9 %) et supérieure au niveau national (26,4%).

En 2020, à l'échelle des EPCI, la part des 75 ans et plus varie de 10,7 % pour la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération à 14,7 % pour la CC du Clunisois. Ces proportions sont toutes supérieures à celle du niveau national (9,5 %).

Au niveau du territoire, des actions sont déjà engagées et à différents niveaux. Citons par exemple :

- Les actions déployées par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire en sa qualité de chef de file de l'action sociale (commission des financeurs en matière de prévention de la perte d'autonomie - CFPPA -, Schéma Unique des Solidarités, etc.)
- Les actions de prévention et promotion de la santé en direction des seniors (Mutualité Française BFC - Ateliers Bons Jours),
- La mise en œuvre d'un nouveau dispositif « DAC -Plateforme territoriale d'Appui » pour la prise en charge des situations complexes,
- Les dispositifs spécifiques en faveur des personnes âgées dépendantes et/ou atteintes de maladies dégénératives et de leurs aidants (plateforme de répit, Accueil de jour Alzheimer...),
- Les actions portées par la MAIA 71,
- Le dispositif allô gériatrie (Centre Hospitalier de Mâcon),
- Les travaux visant à mieux repérer les fragilités.

##### Objectifs de l'action

##### Objectif général :

- Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées ;
- Favoriser le parcours des personnes âgées en améliorant la lisibilité de

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <p>l'offre de services en direction des personnes âgées et des professionnels.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être relai des informations en communiquant sur l'Appel à Projets CFPPA (CD 71) et Ateliers Bons Jours (Mutualité Française BFC) ;</li> <li>- Faciliter le partage de projets communs, l'échange de pratiques (par exemple sur les fragilités des personnes âgées) ;</li> <li>- Faciliter le lien et la coordination entre les différents dispositifs d'accueil et d'orientation des personnes âgées et des aidants, notamment en vue de leur faciliter l'accès aux informations ;</li> <li>- Contribuer à favoriser les actions innovantes, notamment en lien avec un projet identifié à l'échelle du territoire au titre de la CFPPA.</li> </ul>   |
|                                | <p><b>Résumé :</b></p> <p>L'animateur santé pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relayer les actions de promotion et de prévention de la santé auprès des élus du territoire et mobiliser le partenariat afin de faciliter la diffusion de l'information auprès de la population ;</li> <li>- Organiser des visites de structures afin de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs ;</li> <li>- Proposer des temps de présentation d'outils en lien avec les partenaires (ROR, Etics, etc.) ;</li> <li>- Proposer des temps de présentation des missions/offres proposées sur le territoire en lien avec les partenaires (exemples : actions et missions du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, actions de prévention et de promotion de la santé portées par la Mutualité Française BFC « Ateliers Bons jours », filière gériatrique, etc.) ;</li> <li>- Accompagner et contribuer au développement d'actions innovantes ;</li> <li>- Soutenir à l'échelle du territoire le déploiement d'un projet dans le cadre de la CFPPA ;</li> <li>- Contribuer aux actions menées par les CPTS du territoire en lien avec la thématique.</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : PETR Mâconnais Sud Bourgogne, ARS BFC et Conseil Départemental de Saône-et-Loire (CFPPA, Maison Locale de l'Autonomie, Schéma Unique des Solidarités, etc.)</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : ARS, Conseil Régional, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, les centres hospitaliers de Mâcon et de proximité, les professionnels de santé libéraux des MSP et en cabinets isolés, caisses de retraites, professionnels sociaux et médico-sociaux, CPAM 71 (dispositif PRADO), DAC, MAIA, CCAS du territoire, CRT, le réseau sport santé, le PGI BFC etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : personnes âgées à domicile et les associations intervenant dans le champ des personnes âgées à domicile.</p> <p><b>Territoire concerné</b> : PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>      | Contribution à la diffusion des informations et au décloisonnement des secteurs autour des personnes âgées   |
| <b>Calendrier prévisionnel</b> | Durée du CLS   |
| <b>Financement</b>             | <b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : mise à disposition de temps de l'animateur santé, AAP CFPPA 71 et crédits prévention dédiés aux EHPAD.  |

|   |  |
|---|--|
|   | <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p><b>Cofinancements</b> : PETR Mâconnais Sud Bourgogne et selon l'appel à projet annuel de la CFPPA</p>   |
| <b>Indicateurs</b>  | <p><b>Description</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visites de structures,</li> <li>- Nombre de participants aux journées d'échanges,</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés,</li> <li>- Nombre d'actions mises en place.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source</b> :</p> <p><b>Responsable du suivi</b> : AS en lien avec le chargé de mission DTS de l'ARS BFC</p> |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS 2018-2028</b></p> <p><b>Lien parcours</b> : Parcours Personnes âgées</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Plan antichute des personnes âgées BFC réalisé en 2022 ; le programme coordonné d'intervention de la CFPPA 71</p>   |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 1.3 et 2.1</b>   |

**AXE 5 : SANTE ENVIRONNEMENT**  
**REDUIRE LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTE**

**Fiche-action n° 5.1**

**Sensibiliser les élus, les collectivités territoriales et la population aux maladies vectorielles et déployer les moyens de lutte contre les espèces invasives : moustique tigre, ambroisie, chenilles processionnaires...**

**Motivation de l'action, contexte**

L'environnement est, par définition, « l'ensemble des éléments physiques, chimiques ou biologiques, naturels et artificiels, qui entourent un être humain, un animal ou un végétal, ou une espèce » (Larousse). L'environnement dans lequel vivent les personnes fait partie des déterminants de leur santé.

On désigne par "Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)" les espèces végétales introduites par l'Homme en dehors de leurs aires de répartition naturelle, souvent pour l'ornement, et qui sont parvenues à s'échapper dans la nature et à proliférer au détriment des espèces indigènes. C'est le cas notamment pour l'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) qui est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Il peut s'agir également d'espèces animales comme le moustique tigre (*Aedes albopictus*), vecteur d'arboviroses (dengue, chikungunya ou zika) ou encore les chenilles processionnaires du pin et du chêne.

Le territoire Mâconnais Sud Bourgogne bénéficie globalement d'un environnement naturel de qualité mais certains indicateurs sont à surveiller. Le territoire étant par ailleurs bien desservi par les voies de circulation, il est concerné par la progression :

- Du moustique-tigre, vecteur de maladies comme la dengue, le zika le chikungunya,
- De l'ambroisie à feuille d'armoise, fortement allergisante,
- Des chenilles processionnaires, fortement allergisantes.

**Le moustique tigre :**

Compte tenu de l'observation du moustique-tigre en France métropolitaine dès 1999, le Ministère de la Santé (Direction Générale de la Santé) a mis en place un dispositif national de lutte contre les arboviroses (maladies transmises par des vecteurs, le plus souvent des insectes piqueurs) afin de prévenir la survenue de nouvelles épidémies.

La surveillance de l'implantation de ce moustique en Saône-et-Loire est en place depuis 2010. L'installation définitive du moustique tigre a été constatée en 2014, date à partir de laquelle ce moustique a été considéré comme implanté et actif sur ce territoire. Le département de Saône-et-Loire a donc été classé comme zone à risques où le moustique est implanté, par arrêté ministériel du 9 décembre 2014.

**L'ambroisie :**

L'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien-être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...).

Malgré l'inquiétude croissante des autorités et les actions menées, elle continue toujours son expansion en colonisant principalement les milieux modifiés par

l'action humaine : parcelles cultivées, bords de route, terrains en friche ou en construction. Sa dispersion est favorisée par les mouvements d'engins et le transport de terre.

En Bourgogne, le département de la Saône-et-Loire est fortement touché par la prolifération de l'ambrosie rendant difficile toute tentative d'éradication.

**Les chenilles processionnaires :**

Les chenilles processionnaires, reconnaissables à leurs nids de soie blanche dans les pins, provoquent démangeaisons et allergies qui peuvent s'avérer dangereuses pour l'homme et les animaux. La stratégie la plus efficace pour lutter contre les chenilles processionnaires passe par une combinaison de méthodes préventives et curatives, liées à des mesures de surveillance. Elle doit être portée dans les lieux où une contrainte forte est identifiée (cours d'école, arbres remarquables, parcs très fréquentés...) : dans ce cas, des mesures préventives et curatives doivent être appliquées pour obtenir un faible risque.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur les enjeux sanitaires et de les former. Des actions de prévention afin de lutter contre leurs proliférations doivent être réalisées à destination des élus locaux et agents. En complément, sensibiliser la population locale sur l'importance de gestes à adopter au sein de leurs propriétés demeure un des leviers, tout comme sensibiliser davantage les professionnels de santé aux enjeux sanitaires.

Par ailleurs, le Plan Régional Santé Environnement 4, couvrant la période 2023-2027, définit un cadre et des orientations d'actions. Le plan d'action resserré s'inscrit dans la poursuite des dynamiques et des synergies d'acteurs initiées par le PRSE 3. Il propose une approche plus intégrée en mettant l'accent sur le développement de comportements et d'environnements favorables à la santé, tout en s'appuyant et en encourageant, pour réussir, les initiatives territoriales existantes ou à venir...

**Objectif général :**

- Réduire les risques sanitaires de la population du territoire liés aux EEE,
- Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes sur le territoire afin de limiter les effets indésirables provoqués par leur présence.

**Objectifs opérationnels :**

- Sensibiliser et former les élus et les personnels des collectivités sur les connaissances et les risques liés à ces EEE,
- Mobiliser les élus à engager des interventions probantes en matière de prévention et de promotion de la santé dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en lien avec les partenaires et l'Etat
- Evaluer l'efficacité des actions mises en place, valoriser les actions mis en œuvre dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et effectuer des retours d'expérience
- Poursuivre les actions de sensibilisation à destination de la population permettant de lutter contre le moustique-tigre notamment lors d'événements (fête de quartier, journée environnement ...),
- Renforcer l'efficacité des actions déjà mises en place,
- Sensibiliser les enfants lors d'activités extra-scolaires (centres loisirs ...) sur ces espèces avec utilisation possible des outils valizzz, captain allergeo ...
- Développer de nouvelles actions sur le territoire en lien avec ces enjeux sanitaires.

**Objectifs de l'action**

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <p><b>Description du projet</b></p>   | <p><b>Résumé :</b></p> <p>Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur le thème santé et environnement est de faire de la pédagogie sur le sujet, auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé, etc.) et de la population.</p> <p>Dans ce contexte et depuis la signature du 1<sup>er</sup> CLS, de nombreuses actions en direction des collectivités et de la population ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sessions de sensibilisation réalisées par la FREDON,</li> <li>- Sessions de formation à destination des agents des collectivités réalisées par la FREDON pour l'ambrosie et par l'EID Rhône-Alpes pour le moustique tigre,</li> <li>- Réunions citoyennes co-portées entre l'ARS BFC, Promotion Santé et le PETR Mâconnais Sud Bourgogne.</li> </ul> <p>Il en ressort qu'à la suite de ces démarches, de plus en plus de collectivités se sont fortement saisies de la dynamique initiée pour poursuivre leurs efforts. Ainsi, le développement des politiques environnementales a permis, pour un certain nombre d'entre elles, d'agir davantage en faveur de leur population : communications récurrentes, services dédiés, gestion des cimetières, achat de nichoirs et/ou de pièges à CO2, etc.</p> <p>Par ailleurs, les collectivités souhaitent de plus en plus mobiliser et impliquer les citoyens dans la lutte contre le moustique tigre.</p> <p>Ainsi, le CLS poursuivra cette dynamique tout en veillant à déployer de nouvelles actions et à impliquer de nouveaux acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la sensibilisation auprès des élus, des techniciens et de la population,</li> <li>- Organiser des actions de formation à destination des collectivités, des professionnels aux techniques de lutte contre le moustique tigre, de l'ambrosie et des chenilles processionnaires,</li> <li>- Organiser tout autre nouvelle action en lien avec les priorités de l'ARS et de l'UTSE 71.</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : PETR Mâconnais Sud Bourgogne, ARS BFC, Promotion Santé</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : collectivités, FREDON, Promotion Santé, EID Rhône Alpes, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, DDT, DREAL, Observatoire des ambrosies, Chambre d'agriculture, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population du territoire</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <p><b>Résultats attendus</b></p>      | <p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS</p>  |
| <p><b>Calendrier prévisionnel</b></p> | <p>Durée du CLS</p>  |
| <p><b>Financement</b></p>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : Financement des actions par l'ARS (CPOM avec la FREDON et Promotion Santé) sous réserve des crédits disponibles. Marché public avec EIRAD</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'animateur santé</p> <p><b>Cofinancements</b> : PETR Sud Bourgogne, ainsi qu'éventuellement les autres partenaires/collectivités engagées dans cette démarche</p>  |
| <p><b>Indicateurs</b></p>             | <p><b>Description :</b></p>  |

|  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation / de sessions de formation,</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions,</li> <li>- Nombre d'actions.</li> </ul> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure :</b> annuelle</p> <p><b>Responsable du suivi :</b> AS en lien avec le chargé de mission DTS et l'UTSE 71</p> |
| <p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p> | <p><b>Priorités stratégiques PRS :</b> PRSE 4</p> <p><b>Autre plan/programme/politique :</b> Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4)</p>  |
| <p><b>Transversalité</b></p>   | <p><b>FA 2.1 et 5.3</b></p>  |

**AXE 5 : SANTE ENVIRONNEMENT**  
**REDUIRE LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTE**

**Fiche-action n° 5.2**  
**Agir sur la qualité de l'air intérieur**

**Motivation de l'action,  
contexte**

Les maladies respiratoires concernent une population grandissante au plan national. Elles regroupent des affections très différentes, notamment en termes de gravité et s'étendent d'infections aiguës comme la pneumonie et la bronchite à des infections chroniques telles que l'asthme et la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Les facteurs de risque des maladies respiratoires sont essentiellement la fumée du tabac ainsi que la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de vie.

Par ailleurs, l'arrêté paru le 27 juin 2018 classe une partie du territoire comme étant à risque par la présence de radon. Ce nouvel élément est à prendre en compte dans les actions sur la qualité de l'air intérieur.

L'augmentation des maladies chroniques respiratoires, telles que l'asthme ou les allergies respiratoires, est une des conséquences de l'évolution des conditions de vie. Ces pathologies sont accentuées par de nombreux polluants de l'environnement extérieur mais aussi intérieur. La qualité de l'air intérieur des logements est aujourd'hui reconnue comme un facteur déterminant dans l'accroissement des diverses pathologies chroniques et allergies respiratoires. Si aucune action n'est menée pour améliorer la situation, l'allergie, qui touche aujourd'hui entre 20 et 30% de la population française, pourrait augmenter dans les prochaines années et atteindre 50% d'ici 2030.

Par ailleurs, le Plan Régional Santé Environnement 4, couvrant la période 2023-2027, définit un cadre et des orientations d'actions. Le plan d'action resserré s'inscrit dans la poursuite des dynamiques et des synergies d'acteurs initiées par le PRSE 3. Il propose une approche plus intégrée en mettant l'accent sur le développement de comportements et d'environnements favorables à la santé, tout en s'appuyant et en encourageant, pour réussir, les initiatives territoriales existantes ou à venir...

**Objectifs de l'action**

**Objectif général :**

- Accompagner la population du territoire et les Etablissements Recevant du Public (ERP) pour une meilleure considération de l'importance d'une bonne qualité de l'air intérieur

**Objectifs opérationnels :**

- Sensibiliser aux enjeux sanitaires et aux bénéfices d'une bonne qualité de l'air,
- Faire connaître les outils et dispositifs en matière d'amélioration de la qualité de l'air intérieur,
- Mettre en place des ateliers sur les bonnes pratiques en matière d'aération (exemple : usages et la nature des produits d'entretien dans les ERP accueillant des jeunes enfants, etc),
- Faire connaître la réglementation auprès des ERP,
- Travailler en transversalité sur la qualité de l'air en avec les autres missions du PETR : Rénovation énergétique de l'Habitat, en lien direct avec la population et les professionnels, et Usages du numérique,

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le réseau ATMO sur le partage d'expérience et l'actualité en matière de qualité de l'air,</li> <li>- Déployer en lien avec l'ARS BFC une campagne de mesure pour le public.</li> </ul>   |
|                                | <p><b>Résumé :</b><br/>Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur le thème santé et environnement est de faire de la pédagogie sur le sujet, auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé, etc.) et de la population.</p> <p>Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires d'espaces publics ou collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les élus, les techniciens et la population sur l'importance de la qualité de l'air intérieur et sur les moyens de préservation de cette qualité, ainsi que sur la réglementation applicable pour les ERP,</li> <li>- Mettre en place une campagne de mesure Radon, en transversalité avec les missions du PETR : Rénovation Energétique de l'Habitat, en lien direct avec la population et professionnels de l'habitat du territoire).</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : PETR Mâconnais Sud Bourgogne et ARS BFC</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : collectivités, Conseil Départemental de Saône-et-Loire, DDT, DREAL, Conseil Régional BFC, ADEME, ATMO, Réseau Eclaireur, CEREMA, bailleurs sociaux, Education nationale, Promotion Sante, autres lieux accueillant du public (entreprises, etc).</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population du territoire</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>      | Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS   |
| <b>Calendrier prévisionnel</b> | Durée du CLS   |
| <b>Financement</b>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : Financement des actions par l'ARS BFC, notamment au titre de la campagne de mesure radon, conformément au cahier des charges établi.<br/>Sous réserve des crédits disponibles ; alloués aux opérateurs sous CPOM ADEME, ATMO, promotion santé</p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'animateur santé</p> <p><b>Cofinancements</b> : PETR Mâconnais Sud Bourgogne et partenaires/collectivités engagés dans cette démarche.</p>   |
| <b>Indicateurs</b>             | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- Nombre d'actions</li> <li>- Résultats campagne de mesure Radon</li> </ul> <p><b>Valeur initiale</b> : 0</p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p>  |

|   |  |
|---|--|
|   | <b>Responsable du suivi</b> : AS en lien avec le chargé de mission DTS et l'UTSE 71  |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <b>Autre plan/programme/politique</b> : Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4) |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 5.3</b>  |

## AXE 5 : SANTE ENVIRONNEMENT DEPLOYER LA DEMARCHE « UNE SEULE SANTE »

### Fiche-action n° 5.3

#### Renforcer et consolider les comportements favorables à la santé

##### Motivation de l'action, contexte

« Si la santé publique a constitué un moteur essentiel dans la constitution de la discipline de l'urbanisme dès le XIXe siècle (urbanisme hygiéniste), et jusqu'à la première moitié du XXe siècle (urbanisme fonctionnel), les liens entre les deux disciplines ont eu tendance, dans la seconde moitié du XXe siècle, à se desserrer au profit d'une approche davantage centrée sur le développement durable. Pour autant, l'avènement d'une « transition épidémiologique », ouvrant l'ère des maladies chroniques, sans pour autant laisser de côté les maladies vectorielles (renforcées par les phénomènes de la mondialisation et du réchauffement climatique), a repositionné l'urbanisme et l'aménagement des territoires comme des facteurs clés de la santé publique.

Le XXIe siècle se caractérise par un accroissement des inégalités de santé et par une dégradation majeure des écosystèmes et de l'environnement, dont les causes sont étroitement liées à l'augmentation des activités humaines (Whitmee et al., 2015 ; Haine, 2016). Parmi les grands changements environnementaux issus des activités anthropiques, le changement climatique lié à une urbanisation croissante constitue une préoccupation majeure dont les effets constituent une menace plus ou moins directe pour la santé, le bien-être humain et l'accroissement des inégalités de santé (Haine et al., 2019 ; Coverdale et al., 2018 ; Friel et al., 2008).

Cette analyse, qui implique de ne plus séparer les questions de santé humaine de la préservation des écosystèmes et de l'environnement, a conduit à l'émergence ces dernières années de plusieurs champs d'étude et d'approches liant écosystèmes, environnements et santé (Buse et al., 2018). [...].

C'est dans cette vision que s'inscrit l'Urbanisme Favorable à la Santé qui se déploie en France depuis bientôt dix ans avec pour objectif principal de faire évoluer les pratiques d'aménagement et d'urbanisme vers une meilleure intégration des enjeux de santé publique et environnementaux.

L'Urbanisme Favorable à la Santé, à la croisée des enjeux de santé et d'environnement, vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et l'environnement de tout projet d'urbanisme (planification et opérationnel), en portant une attention particulière aux inégalités de santé.

Plus concrètement, en agissant sur un ensemble de déterminants, l'UFS consiste à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque (ex. polluants & nuisances, isolement social, etc.) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (la pratique d'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc.) tout en étant vigilant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé. L'urbanisme opérationnel Favorable à la Santé (UoFS) correspond à une application du concept d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) à l'échelle des opérations d'aménagement.

»<sup>2</sup>

Par ailleurs, le Plan Régional Santé Environnement 4, couvrant la période 2023-2027, définit un cadre et des orientations d'actions. Le plan d'actions resserré s'inscrit dans la poursuite des dynamiques et des synergies d'acteurs initiées par le

<sup>2</sup> Cf. guide ISadOrA

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
|                                     | <p>PRSE 3. Il propose une approche plus intégrée en mettant l'accent sur le développement de comportements et d'environnements favorables à la santé, tout en s'appuyant et en encourageant, pour réussir, les initiatives territoriales existantes ou à venir...</p>  |
| <p><b>Objectifs de l'action</b></p> | <p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les comportements favorables à la santé sur le territoire, en cohérence avec le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne,</li> <li>- A moyen/long terme, déployer la démarche « une seule santé ».</li> </ul> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre de la démarche de Schéma de Cohérence Territoriale en cours sur le Mâconnais Sud Bourgogne, sensibiliser les élus aux liens entre santé et environnement et au rôle des collectivités en la matière,</li> <li>- Sensibiliser la population et les acteurs de l'aménagement du territoire aux liens entre santé et environnement,</li> <li>- Développer avec les partenaires locaux des actions de prévention : éducation à l'environnement, mobilités,</li> <li>- Effectuer des réunions transversales par projet avec les chargés de mission : Petites Villes de Demain, PAT et CLS,</li> <li>- Suivre avec des indicateurs UFS globaux les aménagements des territoires et la transcription du SCoT,</li> <li>- Partager les retours d'expérience et les initiatives locales dans la transition des territoires prenant en compte la résilience et la santé.</li> </ul>   |
| <p><b>Description du projet</b></p> | <p><b>Résumé :</b></p> <p>Le contexte environnemental pousse aujourd'hui les collectivités à agir directement sur l'environnement de vie des habitants. Elles contribuent fortement à la création et au maintien d'un environnement de vie favorable.</p> <p>La démarche SCoT initiée en 2019 par le PETR Mâconnais Sud Bourgogne est aujourd'hui applicable. Elle a permis de construire une approche globale d'aménagement du territoire tout en intégrant les déterminants de santé. A ce titre, le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne fait figure de pionnier en la matière. Il s'agit donc de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants et de son environnement au regard des projets portés par les collectivités : documents d'urbanisme, aménagement et préservation des espaces, construction d'infrastructures sportives, politique de l'habitat, de mobilité, etc.</p> <p>En 2023, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a bénéficié d'une Evaluation d'Impact en Santé, EIS Flash, financée par l'ARS BFC et réalisée par l'Agence d'Urbanisme du Grand Besançon (AUDAB) portant sur l'analyse du Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD). La prise en compte des objectifs de l'UFS dans le PADD du SCoT se traduit en moyenne par une note de 3,9 points sur 5, soit 78,6% des objectifs UFS atteints.</p> <p>Cette note globale traduit une bonne intégration des problématiques de santé et le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne peut être considéré comme en transition vers la pleine santé. Certains critères, moins bien notés, feront l'objet d'une attention particulière afin de proposer une meilleure prise en compte des déterminants de santé et par conséquent des objectifs de l'UFS.</p> <p>De plus, sur le territoire, de nombreuses démarches sont depuis quelques années déployées. A titre d'exemple et non exhaustif, peuvent être cités les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Clunisois mène une politique active en termes d'accès à une</li> </ul> |

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <p>alimentation de qualité via notamment la mise en place de son PAT et porte également une attention toute particulière au développement des mobilités douces (plan vélo),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune de Tramayes fait figure de référence en matière de réhabilitation de logements communaux (ancienne gendarmerie),</li> <li>- En Mâconnais, la commune de Charnay-Lès-Mâcon soutient les mobilités actives avec le vélobus (à destination des scolaires), l'aménagement d'îlots de fraîcheur. L'agglomération mâconnaise poursuit également annuellement son extension de pistes cyclables.</li> </ul> <p><b>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager le développement et la mise en œuvre de projet (démarche alimentation de qualité - PAT, mobilités, îlots de fraîcheur, balades sensibles, études d'aménagement en cohérence avec la loi ZAN) ...) via notamment les appels à projets/appels à manifestation d'intérêt (santé environnement, la santé à la clé, etc.)</li> <li>- Proposer aux partenaires mobilisés un appui en matière de gestion de projet dans le cadre de projets menés à leur initiative,</li> <li>- Développer une approche « une seule santé ».</li> </ul> <p><b>Porteur</b> (si connu) : PETR Mâconnais Sud Bourgogne et ARS BFC</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : collectivités locales, gestionnaires d'infrastructures de transport, associations, professionnels de santé, maisons de santé pluridisciplinaires, ADEME, DREAL, DDT, secteur de l'habitat, etc.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : ensemble de la population du territoire</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>      | Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS   |
| <b>Calendrier prévisionnel</b> | Durée du CLS   |
| <b>Financement</b>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet : NC</b></p> <p><b>Taux d'intervention ARS</b> : Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Et en tant que de besoins, les opérateurs sous CPOM avec l'ARS conformément aux informations notées dans la maquette financières (CPOM AUDAD). Les opérateurs seront mobilisables dès lors que les actions seront inscrites dans leur programmation.</p>  |
| <b>Indicateurs</b>             | <p><b>Description :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation</li> <li>- Nombre de participants aux différentes réunions</li> <li>- Nombre d'actions</li> </ul> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure</b> : annuelle</p> <p><b>Source :</b></p>   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <b>Responsable du suivi</b> : AS en lien avec le chargé de mission DTS et l'UTSE 71<br><b>Priorités stratégiques PRS</b> : PRSE 4<br><br><b>Autre plan/programme/politique</b> : Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4) |
| <b>Transversalité</b>   | <b>FA 2.2, 5.1, 5.2</b>   |

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche-action n°6.1

#### Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

|   |  |
|---|--|
| <b>Motivation de l'action, contexte</b> | <p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.</p>  |
| <b>Objectifs de l'action</b>            | <p><b>Objectif général :</b> Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer et suivre le CLS</li> <li>• Communiquer sur le CLS</li> <li>• Accompagner le développement de projets nouveaux</li> </ul>   |
| <b>Description du projet</b>            | <p><b>Résumé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Volet « pilotage et animation du CLS et communication »</b></li> </ul> <p>L'AS identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec le CM DTS.</p> <p>Il corédige le CLS avec le CM DTS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Il s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet trimestrielle, évaluation annuelle); il a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS et le CM DTS sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI, autres partenaires...)</p> <p>L'AS prépare et participe avec le CM DTS aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS.</p> <p>Il est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec le CM DTS.</p> <p>Une communication sur le CLS est élaborée annuellement à destination du public, des partenaires et des instances en lien avec l'agence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Volet « accès aux soins primaires et installation des PS »</b></li> </ul> <p>L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.</p> <p>Il assure la promotion de son territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire.</p> <p>Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire dans l'accueil de nouveaux professionnels de santé.</p> <p>Il contribue avec le CM DTS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation, en étroite collaboration avec le Département de Saône-et-Loire dans le cadre du déploiement du dispositif Hippocrate 71.</p> <p>Il construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec les niveaux départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>Il relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus.</p> |

|                                |   |
|--------------------------------|---|
|                                | <p>Sur la partie projets d'investissement immobilier : il aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et il suit la réalisation du programme immobilier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS)</b></li> </ul> <p>L'animateur santé est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS),</li> <li>- Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS,</li> <li>- Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS,</li> <li>- Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...),</li> <li>- Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...).</li> </ul> <p><b>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</b></p> <p><b>Porteur de l'action :</b> PETR Mâconnais Sud Bourgogne</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser :</b> ARS, Conseil Régional BFC</p> <p><b>Population bénéficiaire :</b> tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné :</b> Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>      | Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'actions annuel du CLS  |
| <b>Calendrier prévisionnel</b> | Durée du CLS  |
| <b>Financement</b>             | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</b> salaire chargé estimé en 2025 à 52 042,00 € conformément aux grilles indiciaires relatives à la fonction publique territoriale de catégorie A - attaché territorial)</p> <p><b>Taux d'intervention ARS :</b> maximum 50% de la dépense réelle éligible (salaire chargé et frais de missions éventuels : frais de déplacement, petites fournitures), d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 €, sous réserve de la dotation FIR annuelle.</p> <p>Un territoire ne peut consacrer moins de 0,5 ETP à une animation santé.</p> <p>Recrutement <b>concerté avec l'ARS</b> pour un poste de statut cadre A.</p> <p><b>Cofinancements :</b> PETR (20% du salaire chargé et prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des actions : communication, location de salles, etc.) et Conseil Régional BFC (30% au titre de l'ingénierie, liée au contrat de territoire « territoire en actions »)</p>  |
| <b>Indicateurs</b>             | <p><b>Description</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Implication des acteurs locaux : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions,</li> <li>b. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements</li> </ol> </li> </ol>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>(signature de conventions)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Taux de participation aux instances : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Groupe de travail</li> <li>b. Comité technique</li> <li>c. COPIL</li> <li>d. Assemblée plénière</li> </ol> </li> <li>3. Taux de réalisation des actions portées par le PETR</li> <li>4. Nombre de communications sur le CLS</li> <li>5. Variété des supports de communication sur le CLS</li> <li>6. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> <li>c. Projet d'installation,</li> <li>d. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé,</li> <li>e. Projet d'action nouvelle pour le CLS</li> </ol> </li> </ol> <p><b>Valeur initiale : 0</b></p> <p><b>Fréquence de mesure : annuelle</b></p> <p><b>Source : Animateur de santé</b></p> <p><b>Responsable du suivi : Animateur Santé en lien avec le CM DTS</b></p> |
| <p><b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b></p> | <p><b>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</b></p> <p><b>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</b></p>  |
| <p><b>Transversalité</b></p>   | <p><b>FA 6.2</b></p>   |

## AXE 6 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

### Fiche-action n°6.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

|   |  |
|---|--|
| <b>Motivation de l'action, contexte</b> | <p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;</li><li>- Constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;</li><li>- Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;</li><li>- Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles.</li></ul> <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS.</p> <p>Les modalités précises de l'évaluation (financement...) seront définies par le COPIL du CLS.</p> |
| <b>Objectifs de l'action</b>            | <p><b>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,</li><li>• Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,</li><li>• Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),</li><li>• S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.</li></ul>   |
| <b>Description du projet</b>            | <p><b>Résumé :</b></p> <p>Plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer <b>l'efficacité et l'efficience des actions</b></p>   |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>réalisées, ainsi que la <b>qualité de leur mise en œuvre, les effets et impacts</b>.</p> <p>La réalisation d'une <b>évaluation externe</b> est généralement privilégiée, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p><b>Porteur de l'action</b> : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public.</p> <p><b>Partenaires, acteurs à mobiliser</b> : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p><b>Population bénéficiaire</b> : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p><b>Territoire concerné</b> : Mâconnais Sud Bourgogne</p> |
| <b>Résultats attendus</b>   | L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.   |
| <b>Calendrier prévisionnel</b>  | Dans les 6 derniers mois du CLS   |
| <b>Financement</b>  | <p><b>Estimation du montant prévisionnel global du projet</b> : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année, sous réserve de la dotation FIR annuelle.</p> <p><b>Cofinancements</b> :<br/>Tous les signataires du CLS peuvent participer au financement</p>   |
| <b>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</b> | <p><b>Priorités stratégiques PRS</b> : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p><b>Autre plan/programme/politique</b> : Politique de la Ville</p>   |
| <b>Transversalité</b>   | FA 6.1  |

### **ANNEXE 3 : GLOSSAIRE**

ACTP : Allocation Compensatrice de Tierce Personne

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

ALD : Affection Longue Durée

APA : Allocation Personnalisée Autonomie

ARS : Agence Régionale de la Santé

ASV : Atelier Santé Ville

CDSS : Commission des Déterminants Sociaux de la Santé

CFPPA : Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

COFIL : Comité de Pilotage

CRTE : Contrat de Relance et de Transition Energétique

DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPICEA : Equipes de Prévention et d'Information Collective pour l'Enfance et l'Adolescence

ETP : Equivalent Temps Plein

FA : Fiche-action

GREAS : Groupe de Réflexion, d'Education et d'Action sur les Sexualités

HPST : Hôpital Patients Santé Territoires

IRDES : Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

MSP : Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ORS : Observatoire Régional de la Santé

PAT : Plan Alimentaire Territorial (Collectivité territoriale) et Plan d'Actions Territoriale (ARS)

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PRAPS : Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis

PRS : Plan Régional de Santé

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

RRAPPS : Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé

REPPPOP : Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique

SISM : Semaines d'Information sur la Santé Mentale

SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

TEPOS : Territoire à Energie POSitive

ZAC : Zone d'Action Complémentaire

ZIP : Zone d'Intervention Prioritaire